

Alain RIQUOIS,
Ingénieur Général du Génie Rural,
des Eaux et Forêts

Président de la section
"Agriculture biologique"
de la CNLC

98-4-0408

Pour
une
agriculture
biologique



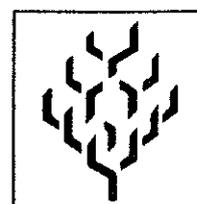
au
coeur
de l'agriculture
française

RAPPORT DE PROPOSITIONS
POUR LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
(1998 - 2002)

JUIN 1998



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



CONSEIL GENERAL
DU GENIE RURAL
DES EAUX ET DES FORETS

PREAMBULE : LES FRANCAIS ET L'AGRICULTURE

Sondage exclusif réalisé par la SOFRES pour l'Union des industries,
pour la protection des plantes (UIPP) à l'occasion du 35ème Salon International de l'Agriculture
(enquête réalisée auprès de 1003 personnes les 19 et 20 février 1998)

I - SYNTHÈSE*

I - RÔLE DE L'AGRICULTURE

D'après les Français, le rôle principal de l'agriculture reste toujours de nourrir les hommes. Mais leur rôle **d'aménagement du territoire** : préserver la vie dans les campagnes et entretenir les paysages, progresse nettement.

II - MEILLEURE PERCEPTION DES ORIENTATIONS DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

Bien que l'agriculture ait encore des progrès à faire, on constate une très forte progression des opinions positives des Français sur l'attention portée à **la qualité des produits**. Les efforts de l'agriculture sont clairement perçus.

Les progrès de l'agriculture en matière de protection de l'environnement sont appréciés par les Français, mais encore **72 % des Français considèrent qu'elle n'y est pas suffisamment attentive**.

III - UNE RESPONSABILITE TOUJOURS PARTAGEE, MAIS UNE ATTENTE GRANDISSANTE A L'EGARD DES POUVOIRS PUBLICS

Les **pouvoirs publics** sont clairement désignés comme devant **agir prioritairement pour que l'agriculture soit plus respectueuse de l'environnement**. Les agriculteurs doivent aussi agir par eux-mêmes. On constate une baisse des attentes à l'égard des industriels et des associations de consommateurs.

Les Français considèrent que les efforts des industriels sont insuffisants pour rendre leurs produits (engrais, herbicides, pesticides) **moins nocifs**. Comme en 1997, **seuls 19 % des Français pensent que les industriels font beaucoup d'efforts**.

IV - AGRICULTURE BIOLOGIQUE : MONTEE DES ATTENTES

Le nombre de Français qui pensent que l'agriculture biologique remplacera l'agriculture classique double en un an. **Moins de la moitié des Français pensent que l'agriculture biologique restera seulement un complément à l'agriculture classique**.

Comme en 1997, **une large majorité de Français (64 %) pensent qu'il est possible de concilier productivité de l'agriculture, qualité des produits et respect de l'environnement**.

V - LES PLANTES GENETIQUEMENT MODIFIEES EN QUESTION

Une minorité de Français (26 %) sont favorables à la culture de ces plantes en France. 32 % y sont tout à fait opposés. Cependant une majorité de Français pensent que les OGM apportent un progrès pour l'agriculture française.

* Voir suite en avant dernière page de couverture (le questionnaire).

Le Vice-Président
☎ 01 49 55 56 74

Paris, le 19 MAI 1998

Monsieur le Directeur du Cabinet
du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Objet : Agriculture biologique -

En réponse à votre lettre du 3 février 1998, je vous indiquais le 18 février 1998 les dispositions que j'avais prises pour permettre à M. Alain RIQUOIS, Ingénieur général du GREF, de remplir la mission que vous lui avez confiée sur le développement de l'agriculture biologique, dans le prolongement de celle qu'il avait menée précédemment.

Je vous propose de trouver ci-joint son rapport intitulé « pour la mise en oeuvre du plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique PPDA - 1998-2002 », accompagné d'une note de présentation.

Il s'agit d'un travail important conduit en partenariat avec l'ensemble des parties concernées à l'intérieur du Ministère et dans les organisations professionnelles. Fruit d'une intense réflexion et de nombreux échanges, il présente également un caractère concret et opérationnel qui devrait favoriser sa mise en oeuvre pour le développement d'une agriculture biologique bien intégrée dans l'ensemble de l'agriculture française.

Je vous remercie pour la confiance qu'à travers Alain RIQUOIS vous avez témoignée au Conseil général du GREF. Celui-ci se tient à votre disposition pour toute mission que vous souhaiteriez lui confier.



Jean GUELLEC

AVANT-PROPOS

- ◆ Par lettre du 3 février 1998 et dans le prolongement du « discours de Rambouillet » (voir annexes 1 et 2), M. le Ministre de l'agriculture et de la pêche a souhaité me charger à la fois d'une **mission de coordination générale** pour la mise en oeuvre du « Plan Pluriannuel de développement de l'agriculture biologique » (période 1998-2002) et d'une **mission immédiate et temporaire** de propositions pour les trois volets aux caractères les plus transversaux du plan que sont :

- la pérennisation de l'**Observatoire Economique National de l'Agriculture Biologique** ;
- l'élaboration du **partenariat avec les instances professionnelles nationales de l'agriculture biologique** (APCA - BIO-CONVERGENCE - FNAB) ;
- le lancement (en liaison avec le MATE - DATAR) des **plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique** (PARC-BIO).

- ◆ Parallèlement, les directions du ministère de l'agriculture et de la pêche ont été saisies, chacune pour ce qui les concerne des trois volets principaux du plan à savoir :

- DGAL en liaison avec la section « agriculture biologique » de la CNLC :

Réglementations - Contrôles - Qualités

- DPE-DERF en liaison avec le groupe « BIO » INTER-OFFICES :

Territoires - Filières - Marchés

- DGER-DEPSE en liaison avec le groupe « BIO » ANDA-INSTITUTS :

Recherches - Développement - Formations (et Conversions)

- ◆ Le présent rapport rend surtout compte de ma mission temporaire mais en s'efforçant néanmoins d'intégrer au mieux les travaux engagés par chaque direction auxquels j'ai été associé au titre de ma mission de coordination générale. Il s'appuie sur une consultation approfondie, conduite au cours des mois de mars et avril 1998, auprès de l'ensemble des parties prenantes (voir annexe 3). Il s'articule en trois chapitres :

- Le partenariat avec les instances professionnelles nationales de l'agriculture biologique (PIP « BIO ») ;
- Les plans d'actions régionaux concertés pour le développement de l'agriculture biologique (PARC « BIO ») ;
- La coordination générale de la mise en oeuvre du plan (COSE « BIO »).

I - LE PARTENARIAT AVEC LES INSTANCES PROFESSIONNELLES NATIONALES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (PIP « BIO »)

Processus d'engagement contractuel entre le ministère et les instances concernées pour la mise en oeuvre du plan, ce partenariat inclut notamment :

- des propositions pour la pérennisation de l'Observatoire Economique à laquelle DGAL, DPE et Offices sont prêts à apporter leurs appuis,
- des propositions pour une veille plus attentive sur Réglementation et Contrôles et pour une gestion plus active du logo « AB »,

C'est en effet autour du triptyque : Observatoire - Réglementation - Logo AB qu'il est proposé de construire ce partenariat,

Il inclut par ailleurs les autres contributions essentielles de ces instances notamment à travers l'animation de leurs réseaux locaux et leur participation aux structures nationales de coordination.

II - LES PLANS D'ACTIONS REGIONAUX CONCERTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (PARC « BIO »)

Leur élaboration (1998-1999) puis leur contractualisation dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-Région (période 2000-2005) conditionnent, au moins autant que le partenariat précédent, la réussite du Plan :

- tant dans ses ambitions qualitatives: faire de l'agriculture biologique un ferment du développement durable,
- que quantitatives : tenir le cap des 25 000 exploitations et 1 million d'hectares en agriculture biologique en 2005.

Les plans régionaux constitueront en fait de véritables partenariats entre l'Etat (MAP et MATE) et les régions permettant à la fois :

- de tenir compte des spécificités régionales,
- d'impliquer les acteurs locaux,
- de mettre en synergie les moyens.

Les « réseaux » régionaux et locaux des instances professionnelles nationales et les interprofessions régionales de l'agriculture biologique auront notamment un rôle essentiel à y jouer.

L'appui simultané du MAP (FGER) et du MATE (DATAR-FNADT), dès la phase d'élaboration des plans, est essentiel à la réussite de leur mise en oeuvre.

III - LA COORDINATION GENERALE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN (COSE « BIO »)

Sans prétendre à l'exhaustivité, le rapport se limitera à :

- préciser les missions essentielles, la composition, le mode de fonctionnement possible du comité d'orientation de suivi et d'évaluation du Plan (COSE BIO), et son articulation avec les instances existantes.
- souligner les équilibres à respecter et les points devant faire l'objet d'un suivi particulier.
- évoquer les questions encore en suspens (structures juridiques futures à mettre en place - partenariat éventuel avec les instances conventionnelles...).

REMARQUE IMPORTANTE

Ces dernières propositions (chapitre III) tiennent compte des principales conclusions de la première réunion constitutive du COSE BIO tenue au Cabinet du Ministre le 12 juin 1998 et des ultimes consultations qui l'ont suivies.

SOMMAIRE

PREAMBULE : LES FRANCAIS ET L'AGRICULTURE (Sondage SOFRES - UIPP Février 1998)

AVANT-PROPOS

**CHAPITRE I - PROPOSITIONS POUR UN PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DE
(Page 3) L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE ET LES INSTANCES NATIONALES
PROFESSIONNELLES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (PIP « BIO »)**

- 1.1 - Définition des instances**
- 1.2 - Objectifs du partenariat**
- 1.3 - Justification du partenariat**
- 1.4 - Durée et cadre du partenariat**
- 1.5 - Missions - chantiers et actions (tableau de synthèse)**
 - 1.5.1 - Missions dominantes
 - 1.5.2 - Chantiers prioritaires FNAB : réglementation - APCA : observatoire -
BIO Convergence : logo AB
 - 1.5.3 - Actions communes
- 1.6 Identification et mobilisations des moyens**
 - 1.6.1 - Identification des moyens
 - 1.6.2 - Mobilisations et mises en oeuvre prioritaires
 - 1.6.3 - Tableau récapitulatif financier

**CHAPITRE II - PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D' ACTIONS
(Page 12) REGIONAUX CONCERTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE (PARC «BIO»)**

- 2.1 - Définition**
- 2.2 - Justification et objectif**
- 2.3 - Durée et cadre**
- 2.4 - Modalités d'élaboration et contenu**
 - 2.4.1 - Audit stratégique préalable
 - 2.4.2 - Mise en place d'un comité de pilotage
 - 2.4.3 - Contenu des plans et points clés
- 2.5 - Mobilisation des moyens**
- 2.6 - Notification aux Préfets de région**

**CHAPITRE III - PROPOSITIONS POUR LA COORDINATION GENERALE DE LA MISE EN
(Page 16) OEUVRE DU PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE (PPDA «BIO») : LE COMITE D'ORIENTATION, DE SUIVI ET
D'EVALUATION DU PLAN (COSE «BIO»)**

- 3.1 - Missions et composition du COSE BIO**
 - 3.1.1 - Coordination verticale
 - 3.1.2 - Coordination horizontale
 - 3.1.3 - Composition : l'étoile du PPDA « BIO »
- 3.2 - Mode de fonctionnement et d'action du COSE BIO**
- 3.3 - Questions en instance et points sensibles**

CONCLUSION

PIECES JOINTES (1 à 11) dont Discours de Rambouillet

CHAPITRE I - PROPOSITIONS POUR UN PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ET LES INSTANCES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (PIP « BIO »).

1.1 - DEFINITION DES INSTANCES

Ont été considérées, dans le cadre du Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (voir rapport d'étape - novembre 97 - § 43) comme « instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique » :

- ◆ **Les instances nationales autonomes spécifiques à l'agriculture biologique à la fois :**
 - représentées au niveau national par une structure juridique permanente (Conseil d'administration et équipe de permanents),
 - relayées aux niveaux régional et départemental par des réseaux représentatifs de la profession et
 - susceptibles notamment au niveau européen d'être présentes au sein des instances internationales de l'agriculture biologique.
- ◆ **Les organisations professionnelles agricoles « conventionnelles » s'étant dotées, en leur sein, d'une instance permanente spécifique à l'agriculture biologique avec, comme les instances précédentes :**
 - Administrateurs et Permanents spécifiquement en charge de l'agriculture biologique,
 - Réseaux régionaux et départementaux ayant la même spécificité « BIO ».
 - Représentation au niveau international et notamment européen.
- ◆ **Ces instances ont en outre vocation par leurs statuts à s'intéresser à toutes les formes de pratiques de l'agriculture biologique et à émettre avis et propositions sur tous les volets du Plan.**

1.2 - OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Ces instances, ainsi définies, ont naturellement vocation à être les partenaires relais privilégiés de l'Etat pour l'orientation, le suivi et la mise en oeuvre du Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique, tant aux niveaux national et international, que régional et départemental.

C'est pour ces objectifs qu'elles sont membres du COSE BIO et qu'il a été décidé de les associer dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'agriculture et de la pêche à la réalisation du plan (voir discours de Rambouillet en annexe 1).

1.3 - JUSTIFICATION DU PARTENARIAT

La situation historique de ces instances, longtemps en marge des instances officielles (cas de la FNAB et de BIO CONVERGENCE) ou encore fragiles, car de création encore trop récente (cas du groupe « BIO » au sein de l'APCA et de la structuration pas encore achevée de BIO-CONVERGENCE), font que, bien qu'indispensables à la réussite du plan, ces instances, à la différence des organisations de l'agriculture conventionnelle, ne disposent pas encore actuellement de l'assise et des moyens humains et financiers nécessaires pour répondre pleinement aux ambitions du plan.

- Paradoxalement les pouvoirs publics leur demande néanmoins de s'investir dès aujourd'hui non seulement auprès de leurs propres adhérents mais aussi et principalement auprès d'adhérents futurs potentiellement plus nombreux que leurs propres adhérents actuels.
- Plus fondamentalement encore, les pouvoirs publics leur demandent de jouer pleinement dès aujourd'hui, et alors qu'elles sont encore fragiles structurellement, ce rôle de « ferment de développement durable » auprès des instances officielles tout comme le ministre a assigné cette ambition à l'agriculture biologique auprès de l'agriculture conventionnelle.
- Cet effort d'ouverture, d'accueil, d'explication vers l'extérieur, mais aussi de structuration, d'organisation, de consolidation interne pour être prêts à tenir le défi de la montée en puissance de l'agriculture biologique fonde la légitimité de ce partenariat. Il conditionne d'une certaine façon la réussite du plan lui-même.

- Réciproquement ces instances doivent s'engager à poursuivre leur structuration et à répondre aux attentes des pouvoirs publics en terme de projets.

1.4 - DUREE ET CADRE DU PARTENARIAT

Ce partenariat doit mobiliser sur la durée du plan (période 1998-2002) les moyens nécessaires permettant à ces instances de remplir dès aujourd'hui leurs missions, **en anticipant sur leurs moyens futurs.**

- ◆ Le contexte actuel et notamment les grands chantiers politiques, tant au niveau européen (Agenda 2000, OCM) que national (projet de loi d'orientation agricole) laissent à terme de grandes espérances, mais aussi dans l'immédiat, encore de grandes incertitudes aussi bien sur ces moyens futurs que sur le cadre juridique et financier dans lesquels ils pourront être mobilisés:
 - **organisations de producteurs** et programmes opérationnels,
 - **interprofessions « agriculture biologique »** et taxes parafiscales s'y attachant,
 - **contrats territoriaux d'exploitation** et rémunérations spécifiques.
- ◆ Par ailleurs, les perspectives annoncées par le ministre à Rambouillet (voir annexe 1) de création d'un institut national, voire d'une **office national de l'agriculture biologique** (même si dans l'immédiat ces perspectives n'ont été évoquées que comme piste possible de réflexion) invitent, au même titre que les incertitudes précédentes, à :
 - **ne pas figer sur une trop longue durée et dans un cadre trop rigide ce partenariat.**
- ◆ En accord avec l'ensemble des parties prenantes (directions et partenaires concernés), il a donc été décidé de proposer de :
 - **travailler à structures juridiques constantes et sur une période limitée dite « de transition » ou « de montée en puissance » 1998-2000**
 - **poser le postulat, que «conforter l'existant» ne peut que faciliter les adaptations et mutations tant structurelles que culturelles nécessaires et préparer les évolutions futures en évitant à la fois le risque d'une « remarginalisation » (ou traitement à part) de l'agriculture biologique, mais aussi d'une « intégration totale » dans les instances conventionnelles existantes avec le risque d'une perte progressive d'identité et de spécificité.**

Tous nos interlocuteurs ont été très sensibles à la nécessité de préserver à tout prix, à l'occasion de ce partenariat, l'équilibre entre ces deux extrêmes. L'objectif prioritaire étant de créer une interprofession spécifique « Agriculture biologique » prévue par le projet de loi d'orientation agricole.

- ◆ Ce partenariat devra donc logiquement être remis en chantier courant 2000 pour la période du prochain contrat de plan 2000-2005. L'alternative serait d'arrêter un partenariat sur la durée du plan (1998-2002) avec remise en chantier en 2002.

1.5 - MISSIONS - CHANTIERS ET ACTIONS (tableau de synthèse)

Travaillant donc sur une durée limitée (1998-2000, soit 3 ans - 2 ans 1/2 en fait) et à structures juridiques constantes, il était primordial pour bâtir ce partenariat de définir clairement les spécificités et les complémentarités de chacune des instances concernées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan et de préciser notamment :

- les **missions dominantes** de chacune.
- les pilotes des trois **grands chantiers nationaux prioritaires** à caractère transversal que constituent :
« réglementation - observatoire économique et logo AB ».
- les **actions communes** aux trois instances.

Le tableau suivant récapitule les résultats des consultations menées au cours de ces deux mois. Ils ont été présentés au cours d'une réunion conclusive tenue le 1er avril 1998 à l'ANDA (voir annexe 3).

**PARTENARIAT ENTRE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET
LES INSTANCES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- PIP « BIO » (FNAB - APCA - BIO CONVERGENCE) - Période 1998-2000**

TABEAU DE SYNTHESE DES MISSIONS - CHANTIERS PRIORITAIRES ET ACTIONS COMMUNES

INSTANCES CONCERNEES	MISSIONS DOMINANTES	CHANTIERS NATIONAUX PRIORITAIRES A CARACTERE INTERPROFESSIONNEL	ACTIONS COMMUNES
FNAB	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Information et animation professionnelles (y compris appui à la conversion). ◆ Représentation et promotion du «métier» d'agriculteur biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Veille et défense de la «réglementation» «agriculture biologique» (suivi et propositions). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animation, information et formation de leurs réseaux spécifiques (GRAB/GAB-CRA/CDA-PME) régionaux et départementaux «BIO». 2. Appui et suivi des «Plans d'actions régionaux concertés» (PARC BIO), des organisations de producteurs (OP) et des interprofessions «BIO» régionales (IBR).
APCA	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseil et appui technique à l'entreprise en agriculture biologique (y compris en conversion). ◆ Références technico-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pérennisation de «l'observatoire économique national de l'agriculture biologique». 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Participation aux structures de coordination nationales (CNLC - ANDA - OFFICES) et aux groupes de travail constitués en leurs seins. 4. Pilotage et participation aux comités : Réglementation-Observatoire et logo AB.
BIO- CONVERGENCE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Représentation et accompagnement technico-administratif de l'entreprise de transformation et de distribution en agriculture biologique. ◆ Communication sur les produits issus de l'agriculture biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration, suivi et mise en oeuvre du «Plan stratégique de communication sur le logo «AB». 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Participation au «comité d'orientation de suivi et d'évaluation» du Plan (COSE «BIO»). 6. Présence au sein des instances professionnelles internationales et européennes de la «BIO». 7. Participation aux manifestations, colloques et salons nationaux et internationaux de l'agriculture biologique. 8. Expertises diverses à la demande.

Ce tableau appelle un certain nombre de commentaires et précisions :

1.5.1 - MISSIONS DOMINANTES

La définition des **missions dominantes** correspond à une volonté partagée par les partenaires de clarification progressive des rôles de chacune des instances ; elles ne correspondent pas toujours à la réalité actuelle des situations observées sur le terrain. Le partenariat doit permettre d'y tendre en permettant **les ajustements, les adaptations, les sous-traitances temporaires, voire les transferts de compétence progressifs nécessaires.**

1.5.2 - CHANTIERS PRIORITAIRES

Les chantiers sont par nature « **interprofessionnels** », ils concernent en effet chacun des partenaires. En l'absence de structures de ce type (en tout cas au niveau national), il a paru plus réaliste aux partenaires de désigner parmi eux un « **pilote** » **unique pour chaque chantier.**

- ◆ L'instance désignée servira à la fois de **support juridique** à la conduite du chantier et de **structure d'accueil des financements** nécessaires à sa mise en oeuvre. Elle pourra sous-traiter certains volets du chantier si nécessaire.
- ◆ Chaque pilote sera assisté d'un « **comité de pilotage** », au sein duquel seront représentés, outre les deux autres partenaires, les directions concernées du ministère, les autres instances nationales directement associées au plan (CNLC-ANDA-OFFICES-Instituts) et les **interprofessions « BIO » régionales (IBR).**
- ◆ Chaque comité pourra en outre, autant que de besoin, **se faire assister d'experts** (SOPEXA par exemple, pour le comité « logo AB » - le SNM ou les offices pour l'observatoire - FNCIVAM ou SETRAB pour la réglementation).
- ◆ Par souci de clarification et de simplification, les «comités de pilotage» ainsi constitués se substitueront aux « groupes de travail » correspondant précédemment mis en place sur ces mêmes thématiques, au sein de la **commission nationale des labels et certifications des produits agricoles et alimentaires (CNLCPAA), celle-ci conservant bien sûr toute ses prérogatives dans ses domaines directs de compétences réglementaires notamment.**
- ◆ Le choix des « pilotes » a été fait sur la base de la **réalité des investissements faits par chaque instance** au cours de ces dernières années mais aussi sur la base des **missions dominantes** précédemment définies :

* **LA FEDERATION NATIONALE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DES REGIONS DE FRANCE (FNAB).**

- ◆ La fédération nationale de l'agriculture biologique avec l'appui de ses réseaux, a toujours été, depuis la reconnaissance officielle de l'agriculture biologique et aujourd'hui au sein de la CNLC, **la principale force de propositions et d'expertises en matière de réglementation.** Il paraît essentiel à un moment où le marché s'envole de garder cette capacité de « proposition et d'expertise » qui, unanimement, fait la force et la rigueur actuelle de **l'agriculture biologique française.** C'est à la fois le « **noyau dur** » et le « **garde fou** » de son développement futur.
- ◆ Elle n'est, bien sûr, pas exclusive de forces de « contre propositions » et de « contre expertises » (principe même du fonctionnement de la CNLC). Cette **capacité de « proposition et d'expertise » doit être prioritairement renforcée dans les instances internationales et notamment européennes.**

*** L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA) ET SON GROUPE « AGRICULTURE BIOLOGIQUE ».**

- ♦ L'assemblée permanente des chambres d'agriculture, à travers son groupe de travail « agriculture biologique » animé par Jean LAURENS, a engagé, depuis un peu plus de deux ans maintenant, une véritable « évolution culturelle » en matière d'agriculture biologique, **évolution pas toujours reconnue et comprise à l'extérieur, ni dans ses propres réseaux**. Il importe absolument de l'encourager et de la conforter. En tant qu'établissement public de développement, elle s'emploie actuellement prioritairement à la « conversion » et donc à la formation des techniciens du réseau des chambres d'agriculture (Les formateurs des agriculteurs biologiques de demain).

Ce travail se fait avec le concours volontaire des réseaux « BIO » préexistants (FNCIVAM notamment) et avec l'appui de la « FNAB ». Cette réappropriation, d'une fonction qui statutairement appartient à l'APCA, est fondamentale.

- ♦ Le prolongement logique et nécessaire de ce travail est la mise en place et la pérennisation de l'**observatoire économique** (qu'il faudrait peut-être appeler technico-économique) **national de l'agriculture biologique**. Elle y travaille depuis 2 ans en partenariat étroit avec FNAB et surtout BIO-CONVERGENCE (voir annexe 6). Elle maîtrise parfaitement les données de la production (source DDAF et organismes de contrôle), plus difficilement les données de la transformation (filières) et de la distribution (Marché). **L'implication, voire le relais, des « Offices » et du SNM (Service National du Marché) pour ces deux volets de l'observatoire est sans doute à envisager**. A plus ou moins long terme, le SCEES devra par ailleurs nécessairement s'impliquer.
- ♦ Mais il apparaît en tout cas essentiel que l'APCA, à travers ses réseaux déjà existants (ROSACE par exemple) ou à venir (Fermes de démonstration BIO proposées par la DGER) garde la capacité de rassembler et traiter les données de la production et le pilotage d'ensemble de l'observatoire avec ses deux partenaires, FNAB et BIO-CONVERGENCE.
- ♦ La fusion entre Observatoire et Centre de ressource « BIO » proposé par la DGER et le groupe « BIO » ANDA-INSTITUTS devra, sans doute, être envisagée à terme. Elle permettrait des synergies et des économies d'échelle notamment pour la création d'un site « INTERNET » véritablement performant et exhaustif.

*** BIO-CONVERGENCE**

BIO-CONVERGENCE a bien sûr l'ambition de continuer à s'investir sur l'observatoire économique (dont il est à l'origine) et sur le suivi de la réglementation de plus en plus essentiel pour les entreprises de transformation.

Mais BIO-CONVERGENCE vient surtout d'entreprendre une restructuration difficile qui d'une certaine façon le fragilise. Ses réseaux régionaux restent notamment à conforter. Il a su néanmoins conserver des compétences reconnues en matière de communication. Ses partenaires (FNAB et APCA) sont prêts à lui confier le « pilotage » du comité logo « AB » dont l'objectif prioritaire sera d'élaborer, puis de mettre en oeuvre un « **Plan stratégique de communication** » du logo « AB », **marque française collective de certification** (voir annexe 7).

Dans la phase transitoire (1998-2000) BIO-CONVERGENCE pourra conduire lui-même en direct un certain nombre d'actions de communication (matériels PLV- Salons etc...) et en sous-traiter d'autres.

*** A terme la mise en place d'une structure interprofessionnelle s'imposera sans doute pour la gestion de ces trois chantiers. La fusion des trois comités de pilotage pourraient en être la préfiguration.**

1.5.3 - ACTIONS COMMUNES

Leur énumération même sommaire (voir tableau de synthèse page 5) souligne l'importance des travaux à engager, à poursuivre ou à renforcer dans cette phase essentielle de montée en puissance de l'agriculture biologique surtout avec les ambitions rappelées précédemment (voir avant-propos).

- ◆ Les trois instances partenaires du ministère sont également concernées par ces missions. Leur fonctionnement en « réseaux » et la démarche « participative » sont les garants d'un relais efficace de l'action publique sur le terrain. Ils exigent par contre la mobilisation immédiate de moyens importants.

1.6 - MOBILISATION ET MISE EN OEUVRE DES MOYENS

- ◆ L'effort fait par les instances concernées au cours de la période récente pour rester forces de propositions et d'action a été important. Pour des raisons déjà explicitées (voir en 1.3 : justification), il reste insuffisant. La mise à disposition, à titre temporaire et de façon dégressive, de moyens publics importants est indispensable à la réussite du plan. C'est le sens du partenariat annoncé par le ministre.
- ◆ Les acteurs ayant été identifiés, les objectifs, la durée et le cadre du partenariat précisés et les missions, chantiers et actions définis, il reste à identifier et mobiliser et mettre en oeuvre les moyens nécessaires au lancement de ce partenariat :

1.6.1 - IDENTIFICATION DES MOYENS

1.6.1.1 - Quatre sources principales de financement ont été identifiées :

- ◆ **Crédit d'animation « agri-environnemental »** (règlement 2078-92 - gestion DEPSE) : retenir au niveau national 10 % des 10 % qu'il est possible d'affecter à l'animation sur les crédits « conversion à l'agriculture biologique » paraîtrait raisonnable.

Soit 1 % de 150 M.F. en régime de croisière (1% de 60 M.F. en 1998).

Ces crédits concerneraient principalement la FNAB pour l'encadrement national de l'animation professionnelle « conversion ». (L'animation au niveau départemental pouvant être confiée à différentes structures en fonction des compétences « BIO » disponibles (voir page 8 du rapport initial).

- ◆ **Crédit « aides au développement »** (gestion ANDA) - Dans le cadre de la préparation des PRDA*, l'ANDA a demandé aux échelons régionaux de prévoir un volet « agriculture biologique ». En l'estimant à 2 % du budget total de l'ANDA (voir rapport d'étape page 21), on pourrait de la même façon que pour les crédits animation, imaginer de mobiliser au niveau national 10 % de 2 % du budget ANDA.

Soit 0,2 % de 700 M.F. dès 1998.

Ces crédits concerneraient principalement l'APCA et l'Observatoire (technico) économique (volet production) mais aussi la FNAB au titre de l'animation professionnelle des fermes de démonstration.

- ◆ **Crédit « structuration des filières »** (Offices-DPE) : 30 M.F. ont été annoncés dès 1998 par le ministre pour amorcer de façon expérimentale une action « Offices » en ce domaine. Les expertises et la connaissance des réseaux que potentiellement peuvent apporter les instances partenaires, justifieraient la mobilisation au niveau national dès 1998 d'au moins 10 % de ces crédits. Les premières mises en marché impliquent très directement les producteurs.

Soit 10 % de 30 M.F. dès 1998.

* PRDA : Plans régionaux de développement de l'agriculture.

Ces crédits concerneraient à la fois **BIO-CONVERGENCE**, **FNAB** et **APCA** pour leurs participations aux travaux des offices (Diagnostics et plans de conversion), au Plan stratégique de communication sur le logo « AB », à l'Observatoire (volet transformation - marchés), autant d'interventions qui peuvent faire l'objet d'évaluations précises.

- ◆ **Crédit FGER et FNADT** (gestion MAP-DERF et MATE-DATAR) - La fonction de « tenue de l'espace » et de « gestion du territoire » assurée par l'agriculture biologique a été maintes fois évoquée dans le rapport d'étape (pages 2 et 16 notamment) et particulièrement soulignée dans le discours de Rambouillet par le ministre de l'agriculture et de la pêche. De son côté Madame VOYNET, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a insisté dans son discours de Mur de Bretagne (voir annexe 4) sur sa volonté de « soutenir l'intégration des plans régionaux de développement de l'agriculture biologique dans les futurs contrats de plan Etat-Régions ».

Il semblerait donc logique dans cette perspective qu'au moins temporairement et dès 1998 et dans l'attente de la montée en puissance des « contrats territoriaux d'exploitation », ces fonds puissent être mobilisés.

Soit 2 % de 140 M.F. au titre du FGER dès 1998
et un montant équivalent au titre du FNADT.

Ces crédits concerneraient d'une part l'appui et le suivi des plans régionaux par les instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique, d'autre part la participation de l'Etat à l'élaboration des plans dans les régions (hors partenariat).

A noter que le FNADT soutient déjà (CIAT Novembre 1997) dans la perspective de sa contractualisation future l'élaboration du plan inter-régional «**Massif Central, le Défi BIO**» centré sur «Elevages et fourrages» (voir annexe 8).

1.6.1.2 - Autres sources de financement

En dehors de ces sources principales de financement, plusieurs autres sources apportent déjà et/ou pourraient continuer à apporter un soutien financier important à certaines actions essentielles du plan accompagnant le partenariat.

- ◆ Réglementation - Contrôle - Qualité DGAL 5 M.F./an
- ◆ Formation des responsables professionnels
et animation des réseaux DGER 1 M.F./an
- ◆ Chapitre 44.80.21 et 61.44.20 au titre des
investissements immatériels DERF 1 M.F./an

1.6.2 - MOBILISATIONS ET MISES EN OEUVRE PRIORITAIRES

Il n'appartient sûrement pas au rédacteur de ce rapport de procéder aux arbitrages financiers.

D'une façon tout à fait indicative pour faciliter les négociations ultérieures que nécessiteront ces arbitrages, ce rapport se contente de définir les priorités et d'en évaluer leur coût optimum sur crédits publics pour la période transitoire précédemment définie (1998-2000).

PRIORITE 1 -

Grands chantiers LOGO « AB » et « OBSERVATOIRE » (voir annexes 6 et 7).

2 M.F./AN ET PAR CHANTIER SUR 2 ANS.

PRIORITE 2 -

Accompagnement au niveau national de L'ANIMATION DE LA CONVERSION (en liaison avec DEPSE), puis des contrats territoriaux d'exploitation.

1 M.F./AN SUR 2 ANS AU NIVEAU NATIONAL.

PRIORITE 3 -

Appui et suivi au niveau national de l'élaboration des « Plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique » (PARC BIO)

1,5 M.F./AN SUR 2 ANS AU NIVEAU NATIONAL.

PRIORITE 4 -

Elaboration au niveau régional (en partenariat avec les régions) des plans d'actions régionaux concertés (hors partenariat)

4 M.F./AN (soit : 50 % x 0,4 x 20) voir chapitre III.

PRIORITE 5 -

Actions communes notamment pour leurs participations actives aux structures nationales de coordination, mais aussi pour :

- FNAB : présence à l'international (réglementation),
- BIO CONVERGENCE salon et appui aux réseaux (Offices),
- APCA : formation techniciens réseaux régionaux et synthèse référence technico-économique. (Observatoire).

Evaluation forfaitaire : 2 permanents par instance soit :

3 M.F./AN SUR 2 ANS (soit 2 x 0,5 x 3).

1.6.3 - TABLEAU RECAPITULATIF FINANCIER

TABLEAU RECAPITULATIF FINANCIER

Partenariat entre le ministère de l'agriculture et de la pêche (et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) et les instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique
Financements mobilisables et mobilisations prioritaires

A. Financements mobilisables (en millions de Francs/an)		B. Mobilisations prioritaires (en millions de Francs/an)	
A ₁ - Crédits «animation conversion» agriculture biologique - DEPSE (1 % de 150 MF)	1,5	B ₁ - Chantiers prioritaires : logo AB - Observatoire (2 x 2 MF)	4
A ₂ - Crédits «Aide au développement» - ANDA (0,2 % de 700 MF)	1,4	B ₂ - Accompagnement au niveau national de l'animation, de la conversion puis des contrats territoriaux d'exploitation.	1
A ₃ - Crédits «Structuration filières» - DPE - Offices (10 % de 30 MF en 1998)	3	B ₃ - Appui et suivi au niveau national des plans d'actions concertés régionaux (3 x 0,5)	1,5
A ₄ - Crédits «Gestion espace rural» - DERF - FGER (hors partenariat) (2% de 140 MF) voir chapitre III	2,8	B ₄ - Elaboration au niveau régional des plans d'actions régionaux concertés (0,4 x 20 x 50 %) voir chapitre III (hors partenariat)	4
Crédits «Aménagement du territoire» - DATAR - FNADT (dont 1,3 MF hors partenariat) voir chapitre III	2,8	B ₅ - Actions communes dont participation aux structures nationales de coordination (CNLC - OFFICES - ANDA - COSE BIO) et prioritairement pour :	
A ₅ - Crédits «Réglementation - Contrôle - Qualité» - DGAL (dont 3 MF hors partenariat)	5	FNAB : présence à l'international (réglementation)	3
A ₆ - Autres crédits «Formation» - DGER	1	BIO Convergence : salon et appui au réseau (Offices)	
«Investissements immatériels» - DERF	1	APCA : formation technique réseaux et synthèse référence technico-économique (3 x 0,5 x 2)	
		B ₆ - Réglementation et contrôle logo AB (hors partenariat) DGAL	3
		B ₇ - Expertises à la demande (à définir au coup par coup).	2
Total financements mobilisables (dont 7 MF hors partenariat)	18,5	Total mobilisations prioritaires (dont 7 MF hors partenariat)	18,5

CHAPITRE II - PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D' ACTIONS REGIONAUX CONCERTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L' AGRICULTURE BIOLOGIQUE (PARC BIO)

2.1 - DEFINITION

Les «plans d'actions régionaux concertés pour le développement de l'agriculture biologique» (PARC BIO) sont des documents d'orientation stratégique régionale pour le développement de l'agriculture biologique permettant :

- ◆ d'impliquer et d'associer tous les acteurs locaux à leur élaboration, à leur mise en oeuvre et à leur suivi ;
- ◆ de définir les priorités régionales tout en restant en cohérence avec le plan national ;
- ◆ de mettre en synergie les moyens financiers et humains, publics et privés entre les différents échelons administratifs et politiques (voir chapitre III - 3.1.1).

2.2 - JUSTIFICATION ET OBJECTIF

- ◆ Ils doivent permettre d'adapter aux spécificités régionales les trois grands volets du plan national dont ils constituent le prolongement contractuel entre Etat et Régions :
 - ◆ Recherches-Développement-Formations (et conversion)
 - ◆ Réglementation-Contrôle-Qualité
 - ◆ Territoires-Filières-Marchés.

Les priorités régionales seront définies pour chacun d'entre eux en tenant compte des atouts et handicaps, des opportunités et risques spécifiques à chaque région resitués dans le cadre national et européen.

- ◆ Les «plans d'actions régionaux concertés pour le développement de l'agriculture biologique» ont donc une vocation plus large que les seuls volets «BIO» des PRDA (Plans régionaux de développement agricole) mis en oeuvre sur crédits ANDA par les Chambres régionales d'agriculture). Ces derniers en constituent néanmoins un volet important surtout s'ils concrétisent des partenariats entre «BIO» et non «BIO».

2.3 - DUREE ET CADRE

Les «plans d'actions régionaux concertés pour le développement de l'agriculture biologique» (PARC BIO) ont vocation à être, tout ou partie, contractualisés dans le cadre des futurs contrats de plans Etat/Région sur la période 2000-2005 (voir annexe 4).

- Parallèlement à la mise en oeuvre du plan national et des grands chantiers prioritaires nationaux (Réglementation - Logo «AB» - Observatoire), la période «transitoire» 1998-2000 doit être pour les régions une période d'actions expérimentales et d'élaboration des plans régionaux.
- Dans cette perspective les instances nationales concernées devront apporter leur appui à l'élaboration des plans régionaux.

2.4 - MODALITES D'ELABORATION ET CONTENU

2.4.1 - AUDIT STRATEGIQUE PREALABLE

Dans un premier temps, il importera d'élaborer un diagnostic ou **audit stratégique de la situation de l'agriculture biologique régionale**, de préférence par un expert extérieur non impliqué dans les instances administratives et professionnelles régionales.

- Ce regard «extérieur» paraît indispensable à une analyse objective des handicaps et atouts, des opportunités et risques de l'agriculture biologique régionale.
- Cet «audit stratégique» servira de base de travail pour l'élaboration du Plan régional lui-même par les acteurs locaux. Il devra bien sûr intégrer les travaux et synthèses déjà faits.

Cet audit devra porter sur l'ensemble des productions et des filières régionales, mais aussi sur l'ensemble des organisations professionnelles et des filières, « BIO » bien sûr mais conventionnelles aussi (voir annexe 9). Il s'agit en effet non seulement d'apprécier l'existant mais aussi et surtout d'évaluer le potentiel à la fois du marché et de conversion possible.

La mise en place de « partenariats » entre instances « BIO » et « conventionnelles » est dans cette perspective un des axes prioritaires du plan national. Ils doivent trouver leur relais au niveau régional et local.

2.4.2 - MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Le second préalable à l'élaboration d'un plan régional est la mise en place d'un « comité de pilotage » ayant pour mission de définir le contenu du plan, d'en assurer la mise en oeuvre et surtout le suivi et l'évaluation.

Mis en place à l'initiative du préfet de région (DRAF) en accord avec le conseil régional, il devrait associer comme au niveau national :

- ◆ les instances professionnelles de l'agriculture biologique,
- ◆ les organisations professionnelles conventionnelles,
- ◆ les instances politiques et administratives concernées (élus régionaux-DIREN-DRCCRF).

Il devra se doter d'outils d'évaluation (observatoire) et donc d'indicateurs, mais aussi d'outils de promotion s'appuyant sur une stratégie de communication. Les structures nationales mises en place sur ces chantiers prioritaires pourront lui apporter un appui (voir chapitre I).

2.4.3 - CONTENU DES PLANS REGIONAUX ET POINTS CLES

Il ne s'agit pas bien sûr d'arrêter, au niveau national, les priorités régionales.

Néanmoins dans la mesure où les plans régionaux ont vocation à être contractualisés avec l'Etat et à constituer le prolongement contractuel du plan national, il paraît essentiel d'insister sur certains « points clés » du plan sur lesquels les régions auront nécessairement à prendre position et, au moins, à expérimenter dans un premier temps :

- ◆ Au titre du volet « Réglementation-Contrôle-Qualité » deux chantiers doivent impérativement trouver leur relais au niveau régional :
 - les garanties « qualités » et « terroirs » pour les produits issus de l'agriculture biologique. Plusieurs entrées sont possibles : marques régionales (avec quel contrôle ?) - couplage des signes de qualité - norme ISO... Une réflexion doit être menée, des stratégies définies, pas forcément identiques pour toutes les filières et avec le souci de maintenir un équilibre entre circuits longs et circuits courts (spécificités régionales et locales).
 - les « plans de contrôle » des filières « structurées ». Le contrôle est réglementairement « individuel » en agriculture biologique. A l'évidence, quand une filière nationale ou régionale se structure, une démarche plus collective responsabilisant les opérateurs et leur groupement doit se mettre en place parallèlement. Les modalités de cet autocontrôle interne à la filière doivent être définies en liaison avec les organismes certificateurs.
- ◆ Au titre du volet « Territoires-Filières-Marchés » deux chantiers sont également prioritaires :
 - le « pilotage par l'aval » avec, à partir d'un diagnostic de marchés et d'une identification d'opérateurs aval, recherche de nouveaux producteurs par « bassin de production » avec diagnostic d'aptitude à la conversion et plan de conversion progressif sur 5 ans par exploitation. Les offices sont prêts à soutenir expérimentalement, dès 1998, ces démarches au titre de l'« aide aux producteurs ». CES DIAGNOSTICS DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT MENES PAR DES TECHNICIENS CONFIRMES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AYANT L'EXPERIENCE DE L'APPROCHE « SYSTEME » ET « TERRITOIRE » SPECIFIQUE A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE. SUR LE TERRAIN CETTE APPROCHE DOIT SE CROISER AVEC L'APPROCHE « PAR L'AMONT » (VOIR VOLET SUIVANT). C'EST L'ENJEU MAJEUR DE L'INTERVENTION DES OFFICES.

- la **promotion du logo «AB»** en liaison avec le chantier précédent «**qualité**» et «**terroirs**». Une stratégie régionale impliquant les entreprises locales est essentielle en relais du plans stratégique national de communication sur le logo «AB» (voir annexe 7).

- ♦ Au titre du volet «**Recherches-Développement-Formation**» (et conversion)
C'est sans doute dans ce domaine où les **synergies les plus fortes doivent se mettre en place entre échelons national et régional** et où l'apport des instances nationales de l'agriculture biologique peut être le plus bénéfique. Trois chantiers devront faire l'objet d'une attention particulière :
 - les «**fermes de démonstration**» indispensables pour établir et diffuser les **références technico-économiques** mais aussi pour l'**animation professionnelle** (voir tableau page 5).
 - le chantier «**conversion**». A l'évidence des adaptations (prime/ha...) tenant compte des spécificités régionales (coût des conversions par exemple, mais aussi niveau d'animation) sont nécessaires.
 - Le **programme mobilisateur de recherche**.

- ♦ Au titre de l'**innovation et de l'expérimentation régionale**, l'énumération précédente n'est bien sûr pas limitative. L'élaboration du plan régional doit être l'occasion d'**innover et d'expérimenter** en liaison et avec l'appui des Offices, de l'ANDA, d'Instituts etc.... C'est au-delà de l'élaboration du plan, l'objet de la phase transitoire (1998-2000).

2.5 - MOBILISATION DES MOYENS

L'enjeu que représentent les «**plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique**» a été souligné en avant-propos. Ceux-ci conditionnent, au moins autant que le partenariat avec les instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique, le succès du Plan national dans ses ambitions à la fois quantitatives mais surtout qualitatives (effet d'entraînement pour un développement durable).

L'agriculture biologique «**ferment d'un développement durable**» doit impérativement conjuguer approche territoriale (transversale et systémique), approche socio-économique (filères et marchés) et approche environnementale (écosystème et équilibre naturel). **L'échelon régional est le plus pertinent pour conjuguer ces approches. C'est cette conjugaison des approches qui donne à l'agriculture biologique sa véritable dimension « d'outil d'aménagement du territoire ».**

La mobilisation de moyens, dans un premier temps, «immatériels» est impérative pour concrétiser cette volonté. Il est proposé de conjuguer ceux du ministère de l'agriculture et de la pêche (à travers le FGER) et ceux du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (à travers le FNADT).

Soit au titre du FGER (2 % des crédits 1998) : 2,8 MF et un montant équivalent au titre du FNADT (voir chapitre I - Récapitulatif financier).

Ces crédits devront permettre d'apporter une aide à la fois :

- ♦ **au niveau régional** : pour l'élaboration des plans régionaux et principalement pour l'**audit stratégique préalable** (voir 2.4.1 et annexe 9), contribution forfaitaire à hauteur de 50 % du coût total :
soit : $50 \% \times 0,4 \times 20 = 4 \text{ MF}$.

(Au cas où cet audit aurait déjà été fait, les crédits pourront être utilisés à des diagnostics plus approfondis sur certains thèmes jugés prioritaires (démarches filières, stratégies de communication, expertises, recherches, circuits courts etc...).

- ♦ **au niveau national pour l'appui et le suivi par les instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique** des plans régionaux : (l'importance de cet appui a été soulignée en chapitre I)
soit : $3 \times 0,5 = 1 \text{ MF}$.

♦ Soulignons enfin que :

- des **plans inter-régionaux** pourront être engagés sur certaines thématiques : exemple de l'opération «**Massif central, le Défi BIO**» déjà soutenu par le CIAT (voir annexe 8),
- des **adaptations** devront être prévues pour les DOM-TOM.

2.6 - NOTIFICATION AUX PREFETS DE REGION

Dès accord sur ces modalités, arrêtées en COSE BIO (voir chapitre III), il serait **urgent, si possible au cours de l'été 1998, et nécessaire qu'une lettre circulaire, si possible cosignée par les deux ministres (MAP-MATE) soit adressée aux Préfets de région (DRAF) leur notifiant les dispositions finalement arrêtées pour la mise en oeuvre des plans.** En effet les réflexions sur les prochains contrats de plan Etat-régions ont déjà démarrées de façon informelle dans plusieurs régions.

- ◆ **Compte tenu des échéances du plan, l'idée de la présélection de régions pilotes a été abandonnée. Toutes les régions remplissant les conditions précédentes (audit et comité de pilotage notamment) sont a priori éligibles.**
- ◆ **Pendant la période transitoire (1998-2000), des actions expérimentales pourront parallèlement être présentées par les régions aux instances nationales concernées (offices - ANDA etc...), les actions en cours lancées à l'initiative des régions se poursuivant bien sûr par ailleurs.**

CHAPITRE III - PROPOSITIONS POUR LA COORDINATION GENERALE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL : LE COMITE D'ORIENTATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PLAN (COSE «BIO»)

3.1 - MISSION ET COMPOSITION DU COMITE

Au moins au cours de la période transitoire 1998-2000, il a été proposé de travailler à structures juridiques constantes (voire chapitre I). Le «comité d'orientation, de suivi et d'évaluation du plan BIO» resterait donc pendant cette période une structure informelle avec un rôle de coordination à la fois :

- ♦ horizontale entre les différentes instances professionnelles et administratives nationales
- ♦ verticale entre les différents échelons politiques et administratifs concernés (Européen, national, régional et local).

Les graphes «étoile du plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique» ci-joints illustrent cette double coordination.

3.1.1 - COORDINATION VERTICALE entre les échelons (voir graphe page 18) :

Européen (cercle 1) : échelon principal d'élaboration de la réglementation «BIO» mais aussi de mise en cohérence d'ensemble avec la PAC (Agenda 2000, mesures agri-environnement, coordination de la recherche, connaissance du Marché).

National (cercle 2) : échelon de mise en oeuvre de suivi et d'évaluation du plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique au sein du COSE-BIO mais aussi de mise en cohérence d'ensemble du plan avec les différents volets nationaux de mise en oeuvre de la PAC et demain de la loi d'orientation agricole.

Régional (cercle 3) : échelon d'élaboration de suivi et d'évaluation des plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique mais aussi de mise en cohérence d'ensemble avec les différents volets des contrats de plan Etat-région (voir chapitre II).

Départemental et Local (cercle 4) enfin : échelon de mobilisation des acteurs et de mise en oeuvre des actions expérimentales et innovantes au sein des «pays», des «terroirs» et des «filières» et demain des CTE.

La continuité et la cohérence des politiques entre ces différents échelons conditionnent la réussite du plan.

3.1.2 - COORDINATION HORIZONTALE entre (voir graphe page 19) :

♦ les instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique (triangle 1) partenaires du MAP pour la mise en oeuvre du plan national avec des missions spécifiques fortes de suivi et de propositions pour :

- la réglementation (FNAB) - l'observatoire (technico) économique (APCA) - le plan stratégique de communication sur le logo «AB» (BIO Convergence).

♦ les instances nationales professionnelles de l'agriculture et de l'agro-alimentaire conventionnelles (triangle 2) avec une mission de cohérence d'ensemble entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle qui pourrait être précisée dans le cadre d'un partenariat futur (voir rapport d'étape page 20) :

- FNSEA et CNJA (dominante conversion et installation) - Confédération paysanne (dominante approche transversale) - ANIA - CFCA (dominante approche filière).

♦ les instances administratives nationales et directions du ministère de l'agriculture et de la pêche (triangle 3) pour les trois grands volets du plan :

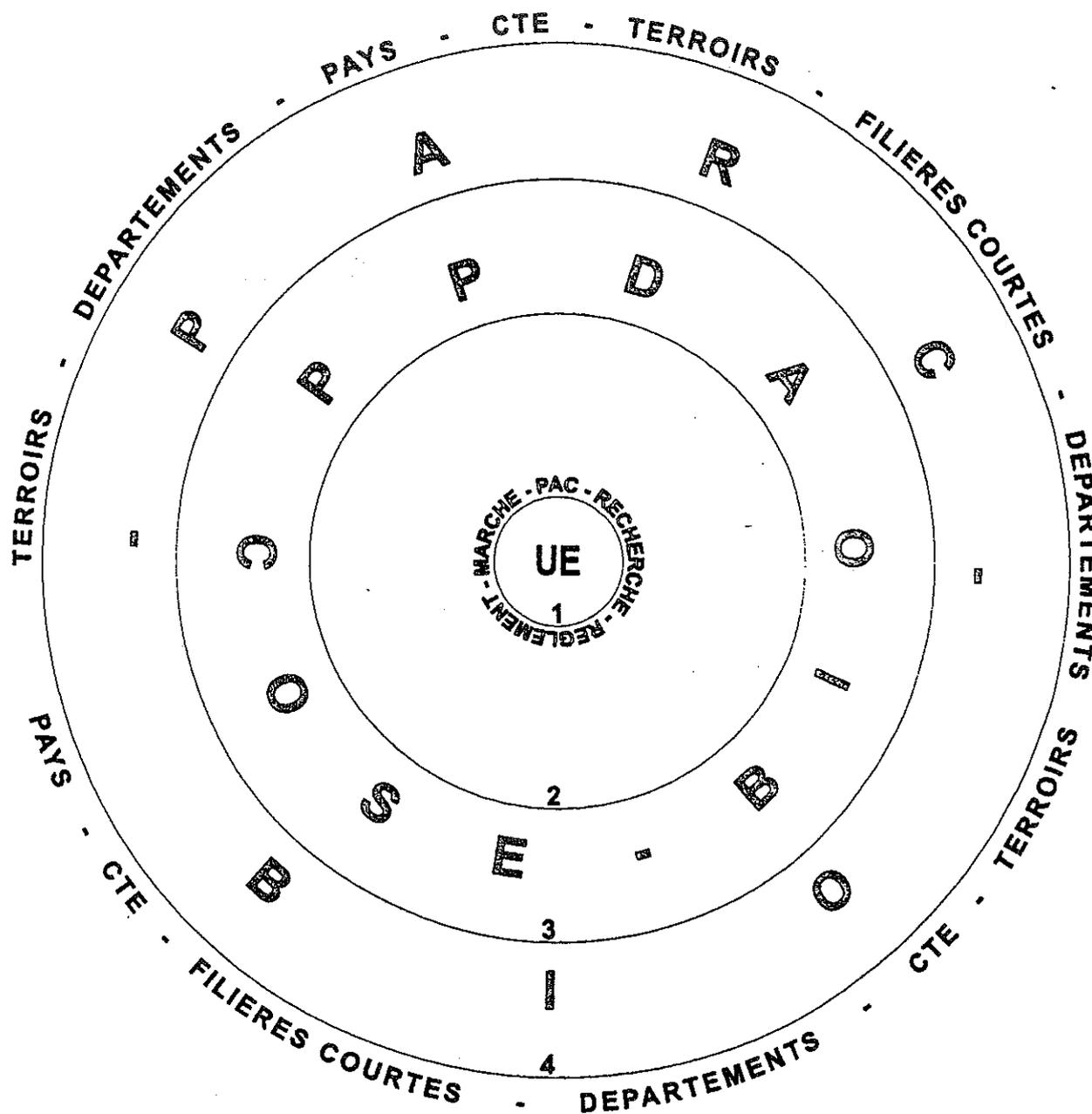
- DGAL (volet « Réglementation-Contrôle-Qualité » du Plan) s'appuyant sur la « Section Agriculture Biologique » de la CNLC.
- DPE et DERF (volet « Territoire-Filière-Marché » du Plan) s'appuyant sur le groupe «BIO» INTER-OFFICES.
- DGER et DEPSE (volet « Recherche-Développement-Formation » et Conversion du Plan) s'appuyant sur le groupe «BIO» ANDA-INSTITUTS incluant notamment ACTA-INSTITUTS et notamment ITAB et l'INRA.

L'«ETOILE» DU PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- | | |
|--|---|
| <p>Cercle 1 ECHELON EUROPEEN -
Elaboration de la réglementation
mais aussi cohérence
d'ensemble avec PAC (Agenda
2000-Recherche-Marché)</p> | <p>Triangle A INSTANCES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Partenaires du MAP pour mise en oeuvre du
« Plan Pluriannuel de Développement de
l'Agriculture Biologique (1998-2002) avec des
missions spécifiques de « suivi et propositions »
pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• FNAB : Réglementations «BIO».• APCA : Observatoire Technico- Economique « BIO ».• BIO-CONVERGENCE : Plan stratégique de communication logo « AB » |
| <p>Cercle 2 ECHELON NATIONAL -
Orientation, suivi et évaluation
du Plan Pluriannuel de
Développement de l'Agriculture
Biologique - COSE-PPDA-BIO
(mais aussi cohérence d'ensem-
ble avec la politique agricole).</p> | <p>Triangle B INSTANCES NATIONALES PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES CONVENTIONNELLES -
Missions de cohérence d'ensemble entre actions
« BIO » et conventionnelles (FNSEA - CNJA -
Confédération Paysanne - ANIA - CFCA)</p> |
| <p>Cercle 3 ECHELON REGIONAL -
Elaboration, suivi et évaluation
des Plans d'Actions Régionaux
Concertés de développement de
l'agriculture Biologique -
PARC « BIO » (mais aussi
cohérence d'ensemble avec
contrats de Plan Etat-Région).</p> | <p>Triangle C DIRECTIONS DU MAP ET INSTANCES ADMINISTRATIVES NATIONALES direc-
tement concernées par la mise en oeuvre des
volets suivants du plan.</p> <ul style="list-style-type: none">• DGAL : Section «BIO CNLC• DPE - DERF - Groupe «BIO» INTER-OFFICES• DGER-DEPSE-Groupe «BIO» ANDA - INSTITUTS. |
| <p>Cercle 4 ECHELON DEPARTEMENTAL ET LOCAL -
Mise en oeuvre des actions mais
aussi mise en cohérence au niveau
des «Pays», des «Filières» et des
«Terroirs»
(perspective CTE).</p> | |

Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique

- Echelons de coordination -



Cercle 1

Echelon européen

Elaboration de la réglementation mais aussi cohérence d'ensemble avec PAC - Marché - Recherche.

Cercle 2

Echelon national

Orientation, suivi et évaluation du Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique - COSE-PPDA-BIO (mais aussi cohérence d'ensemble avec la politique agricole).

Cercle 3

Echelon régional

Elaboration, suivi et évaluation des Plans d'Actions Régionaux Concertés de développement de l'agriculture biologique - PARC "BIO" (mais aussi cohérence d'ensemble avec contrats de Plan Etat-Région).

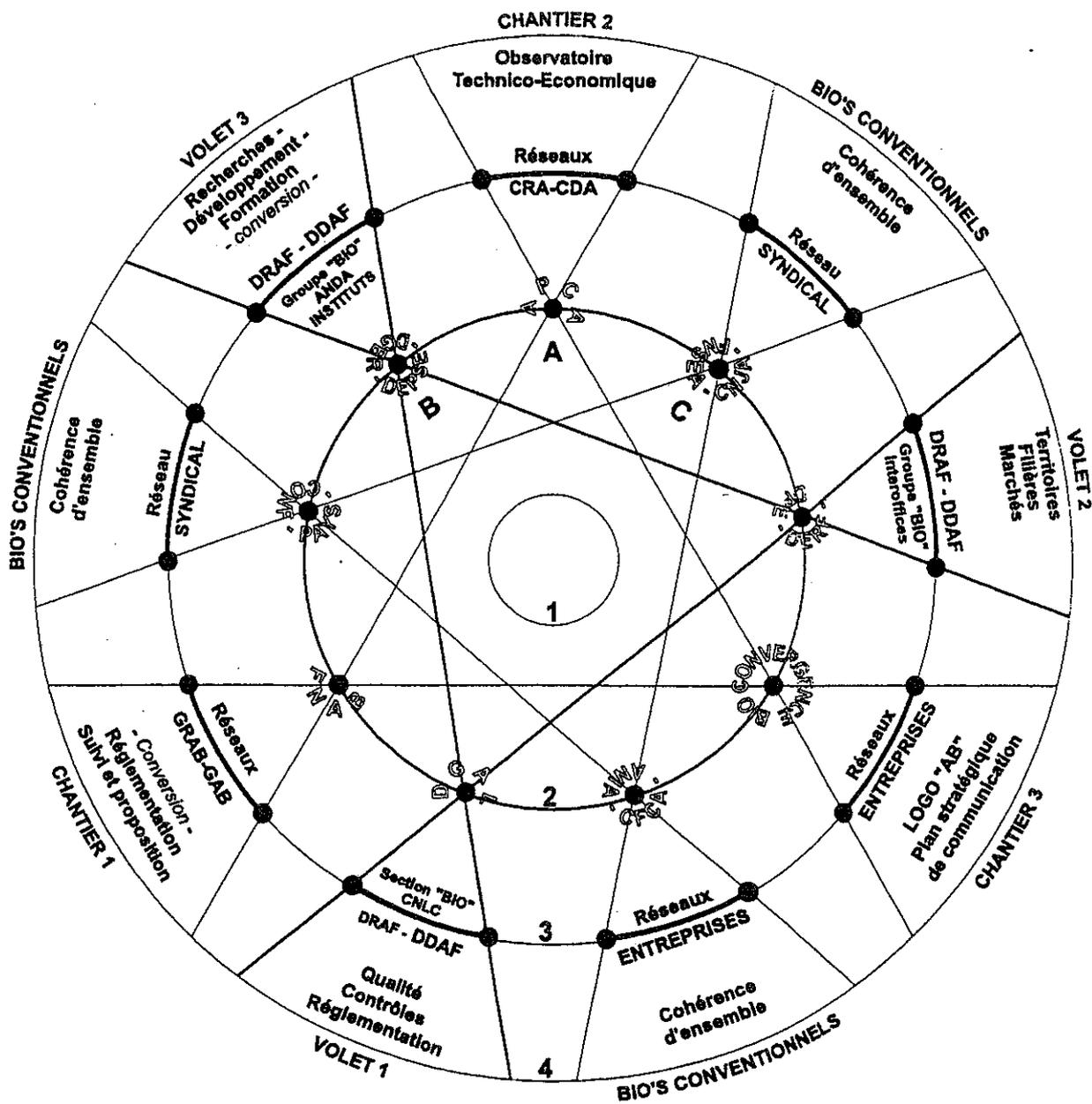
Cercle 4

Echelon départemental et local

Mise en œuvre des actions mais aussi mise en cohérence au niveau des "Pays", des "Fillères courtes" et des "Terroirs" (perspective CTE).

Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique

- Comité d'orientation -



Triangle A

Instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique

FNAB - APCA - BIO-CONVERGENCE

En charge des trois grands chantiers prioritaires interprofessionnels

- réglementation,
- observatoire,
- logo "AB"

Triangle B

Instances nationales professionnelles agricoles et agroalimentaires conventionnelles

FNSEA - CNJA - Confédération paysanne - ANIA - CFCA

En charge de la coordination d'ensemble entre actions "BIO" et conventionnelles.

Triangle C

Directions et instances administratives nationales

DGAL - Section "BIO" - CNLC - DPE DERF - Groupe "BIO Interoffices" - DGER - DEPSE - Groupe "BIO" - ANIA - Instituts

En charge de trois grands volets du Plan Pluriannuel.

La superposition de ces trois groupes d'instances (voir graphe page 19) illustre visuellement leur mise en relation très forte.

- L'absence jusqu'à ce jour de coordination entre ces instances explique en grande partie le retard pris par l'agriculture biologique française. **La volonté d'assurer continuité réelle et synergie entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle la rend par ailleurs impérative** (voir objectif qualitatif du plan - page 2 du rapport initial).

3.1.3 - COMPOSITION DU COMITE.

La nécessaire coordination entre directions et instances nationales en charge des trois grands volets du Plan, d'une part, entre partenaires du ministère de l'agriculture et de la pêche en charge des trois grands chantiers prioritaires interprofessionnels, d'autre part, et entre grandes organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires en charge de la cohérence d'ensemble entre actions « BIO » et conventionnelles enfin, conduit à proposer la composition suivante du COSE.

1 Président : Le Ministre de l'agriculture et de la pêche (MAP) ou son représentant (Directeur de cabinet).

13 Membres : • 3 instances nationales professionnelles de l'agriculture biologique partenaires du MAP : APCA-BIO CONVERGENCE-FNAB, **chacune ayant une vice-présidence**.
• 5 directions du MAP : DGAL/DPE-DERF/DGER-DEPSE.
• 5 organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires : FNSEA-CNJA/CONFEDERATION PAYSANNE/ANIA-CFCA.

1 secrétaire général : le président de la section BIO CNLC.

1 secrétaire général-adjoint : conseiller technique d'une direction (DPE ou DGAL) du ministère.

1 secrétaire : le délégué général de la FNAB.

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- ♦ Chaque membre peut être représenté par un suppléant.
- ♦ Les trois partenaires du MAP sont de droit membres de la section «BIO» CNLC et des deux groupes « BIO » INTER-OFFICES et ANDA-INSTITUTS.
- ♦ Le collectif des **interprofessions « BIO » régionales** est représenté (un siège) au sein des (ou du) comités de pilotage des trois grands chantiers prioritaires (Réglementation-Observatoire et logo AB).
- ♦ En fonction de l'ordre du jour du COSE BIO, d'autres personnalités pourront être associées aux travaux du COSE et notamment des représentants :
 - du MATE (DATAR) pour le volet BIO des contrats de plan Etat-Région.
 - de la DGCCRF pour le volet « Réglementation-Contrôle-Qualité » du Plan.
 - de la société civile, de la distribution, des consommateurs...
- ♦ Le secrétaire général (ou le secrétaire général-adjoint) assiste aux réunions de travail des comités de pilotage et des groupes « BIO » INTER-OFFICES et ANDA-INSTITUTS.

3.2 - MODE DE FONCTIONNEMENT ET D'ACTION DU COSE BIO.

Il est proposé avec insistance que :

- ♦ Le COSE BIO soit avant tout **une structure de coordination de deuxième niveau entre les différentes instances le composant**.
- ♦ Les (ou le) comités de pilotage en charge des trois grands chantiers prioritaires (Réglementation-Logo AB-Observatoire) d'une part, les directions et les trois instances (section BIO CNLC, groupe «BIO» INTER-

OFFICES et groupe «BIO» ANDA-INSTITUTS en charge des trois grands volets du plan d'autre part constituent donc les niveaux permanents et normaux de travail et de mise en oeuvre du plan.

- ◆ Le COSE assure l'orientation, l'harmonisation, le suivi et l'évaluation de leurs travaux afin d'assurer, sous le contrôle et suivant les orientations du CSO, la cohérence d'ensemble de l'action.
- ◆ Le COSE BIO assure en outre la coordination d'ensemble entre les échelons européen (Réglementation BIO), national (PPDA BIO) et régional (PARC BIO) et, à travers les PARC BIO, avec l'échelon départemental et local.

Dans cette optique le COSE « BIO » :

- oriente (et éventuellement réoriente) suit et évalue la mise en oeuvre des différents volets du Plan en hiérarchisant les priorités y compris en termes budgétaires ;
- veille à la bonne coordination des travaux entre la section BIO CNLC, le groupe «BIO» INTER-OFFICES et le groupe «BIO» ANDA-INSTITUTS et à la bonne circulation de l'information entre ces instances ;
- s'assure de la bonne mise en oeuvre et de la **mobilisation des moyens nécessaires** au fonctionnement des trois grands chantiers prioritaires : Réglementation, Logo AB et Observatoire ;
- formule des propositions pour la mise en oeuvre des **plans d'actions régionaux coordonnés** (PARC BIO) et émet des avis lors de leur contractualisation avec l'Etat ;
- se saisit de tous problèmes et formule toutes propositions pour renforcer les **complémentarités et les synergies entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique** et assurer la plus grande cohérence possible entre mesures générales de politique agricole (CTE notamment) et plan national de développement de l'agriculture biologique ;
- assure enfin une veille sur le développement et les enjeux de l'agriculture biologique au niveau européen et mondial.

Le COSE BIO rend compte de ses initiatives et de ses travaux au CSO et tient compte de ses recommandations (voir annexe 5).

Le COSE BIO ne formule lui-même que des recommandations à l'ensemble de ses composantes.

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES.

- ◆ Le COSE BIO se réunit au moins deux fois par an (au départ de préférence tous les 2 à 3 mois).
- ◆ DGAL, DPE et DGER assurent respectivement le secrétariat de la section «BIO» CNLC, du groupe « BIO » INTER-OFFICES et du groupe « BIO » ANDA-INSTITUTS.
- ◆ Dans l'attente du choix d'une éventuelle structure juridique, il serait important que compositions et missions du COSE BIO fassent l'objet d'un **arrêté ministériel**.
- ◆ Convocation, ordre du jour et compte-rendu sont arrêtés et diffusés par le secrétariat (FNAB) sous le timbre du secrétaire général (CGGREF) en accord avec le cabinet du ministre.
- ◆ Une réunion plénière annuelle, groupe «BIO» INTER-OFFICES - groupe «BIO» ANDA-INSTITUTS et section «BIO» CNLC, pourrait être envisagée.

3.3 - QUESTIONS EN INSTANCE ET POINTS SENSIBLES

Il est apparu nécessaire avant de conclure de rappeler sous forme synthétique les principaux points encore en suspens (évoqués au cours de ce rapport) et exigeant une attention particulière de la part du COSE «BIO». Certains d'entre eux justifieraient sans doute la désignation, en son sein, d'un rapporteur plus spécifiquement chargé du suivi du dossier.

Problèmes structurels : mise en place, fonctionnement et relation entre

- **Organisations de producteurs «BIO»** (et programmes opérationnels)
- **Interprofession(s) «BIO»** (régionales et nationales)
- **Offices, Instituts, ou GIP « BIO »** (voir Discours du Ministre et Rapport d'étape page 13).

Partenariats :

- **Concrétisation budgétaire dès 1998 du partenariat (PIP «BIO»).**
- **Révision du partenariat en 2000.**
- **Perspectives d'un partenariat avec les organisations professionnelles conventionnelles (FNSEA/CNJA - Confédération paysanne - ANIA/CFCA -).**

Autres points sensibles du plan :

- **Couplage du «BIO» avec les autres signes de qualité (origine et qualité spécifique).**
- **Financement et mise en oeuvre du réseau de «fermes de démonstration».**
- **Diagnostic d'aptitude à la conversion et plan de conversion «pilote par l'aval» (notion de bassin de production).**
- **Equilibre entre circuits courts et circuits longs de commercialisation.**

Cohérence du Plan avec PAC et loi d'orientation agricole :

- **Contrats territoriaux d'exploitation et agriculture biologique.**
- **Contrats de plan Etat-Région et «plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique» (PARC BIO »).**
- **Veille sur les enjeux de l'agriculture biologique en Europe et dans le monde.**

Aspect budgétaire :

- **Finalisation budgétaire des trois grands volets du plan national (1999 et 2000) et notamment ceux de la conversion, de la structuration des filières mais aussi de la recherche qui n'ont pas encore fait l'objet d'évaluation précise.**
 - **La conversion de 2 000 exploitations par an exige 150 MF/an en régime de croisière pour les seules aides à la conversion.**
 - **Les actions d'accompagnement (volets : Recherche-Développement-Formation et Territoire-Filière-Marché) exigent par ailleurs la mobilisation de crédits annuels au moins équivalents à ceux de la conversion (voir rapport d'étape page 18) soit également 150 MF/an en régime de croisière.**
- **Le renforcement des structures administratives (DGAL et si possible DGCCRF).**
 - **Les aspects « Réglementation - contrôle - qualité » constituent, en effet à la fois, le « noyau dur » et le « garde fou » de l'ensemble du dispositif.**
 - **Toutes insuffisances de moyens dans ces domaines seront très vite perçues (notamment par les consommateurs et les médias) comme éléments de doute sur la crédibilité d'ensemble de la filière.**

CONCLUSION

- ◆ Le contenu de ce rapport très analytique se prête mal à une conclusion synthétique. Chacune des propositions, qu'elle concerne le partenariat, les plans régionaux ou la coordination générale, a son importance et contribue à la cohérence d'ensemble. **Que le spécialiste de la lecture rapide se reporte donc tout de suite à l'avant-propos plutôt qu'à la conclusion.**
- ◆ Ce rapport s'inscrit, par ailleurs, dans le prolongement, et suppose donc la connaissance préalable, de l'**argumentaire initial** (avril 1997) et du **rapport d'étape** (novembre 1997) proposant la mise en oeuvre d'un **plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique française.**
- ◆ Il en constitue, d'une certaine façon, la suite logique tout en s'efforçant (période 1998 - 2002) d'intégrer les éléments nouveaux du débat national et européen mais aussi les initiatives et propositions, de plus en plus nombreuses, du « terrain » et des régions.
- ◆ Ce rapport est d'une certaine façon le fruit d'une « interactivité » forte entre ces différents échelons de responsabilités politique et administrative et entre les différentes instances « BIO » et non « BIO ». **Cette double interactivité fait, sans doute, à la fois la force et la faiblesse de cette démarche.** Elle est en fait l'une des spécificités, peut-être la spécificité du Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique.
- ◆ **Nous avons en tout cas acquis la conviction que ce plan ne réussirait que si cette spécificité était respectée :**
 - * c'est-à-dire si chacun, « BIO » et non « BIO », échelon de terrain et autre échelon de décision, savait garder sa capacité d'écoute, de compréhension de l'autre, mais aussi de remise en cause de ses propres convictions et donc sa capacité de négociation.
 - * c'est-à-dire si les « processus de décisions », qui seront mis en place au sein de chaque instance, de chaque échelon, y compris au niveau du COSE, respectaient l'identité de l'autre et permettaient la négociation (ce qui n'exclut pas forcément la confrontation) **avec la volonté d'aboutir à des solutions admissibles par tous.**
- ◆ Cette interactivité fut en tout cas le « fil rouge » qui guida ces rapports successifs et ce rapport final. Ne pas perdre ce « fil rouge » est finalement la plus sûre façon de permettre au plan d'atteindre ses objectifs à la fois quantitatifs, mais surtout, ce qui en constitue l'enjeu majeur, qualitatifs :

**« METTRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU COEUR DE L'AGRICULTURE
FRANÇAISE COMME FERMENT ET PEUT-ETRE DEMAIN, (SI LE PLAN
REUSSIT), COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ».**

- ◆ Cette conviction sera, j'espère, partagée par le plus grand nombre. Elle devrait, en tout cas au-delà des enjeux de marché, certes bien réels, inspirer les travaux du COSE BIO dans le mois à venir.

C'est pour le COSE, j'en suis convaincu, sa seule chance de succès.

A. RIQUOIS
Ingénieur Général du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts

Juin 1998

**PIECES JOINTES - AUX PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (1998-2002)**

- 1 - Discours de Rambouillet, M. LE PENSEC, ministre de l'agriculture et de la pêche
(Rambouillet - Décembre 1997)**
- 2 - Lettre de mission (février 1998)**
- 3 - Liste des personnalités consultées (Mars-avril 1998)**
- 4 - Compte-rendu de l'intervention de Mme VOYNET, ministre de l'aménagement
du territoire et de l'environnement (Mur en Bretagne - Septembre 1997)**
- 5 - Extrait du relevé de recommandation du CSO98/R/1 (Séance du 11 mars 1998)**
- 6 - Proposition pour la pérennisation de l'observatoire économique - APCA - BIO
Convergence (Mars 1998)**
- 7 - Plan stratégique de communication sur le logo «AB» (Réunion Cabinet avril
1998)**
- 8 - Colloque « Massif central : le défi BIO » (St Flour - avril 1998) et fiche CIAT -
(Décembre 1997)**
- 9 - Audit stratégique préalable de l'Agriculture biologique Région Languedoc-
Roussillon (DRAF - Mars 1998)**
- 10 - Organigramme de la mise en oeuvre du Programme régional «BIO» Pays-de-
Loire (1998-2000)**
- 11 - Les spécificités de l'Agriculture biologique -
Intervention du Président de la Section « Agriculture Biologique » à
l'assemblée plénière de la CNLC PAA du 6 mai 1998**

DISCOURS DE LOUIS LE PENSEC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA
PÊCHE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
RAMBOUILLET

le vendredi 12 décembre 1997

: Mesdames, Messieurs,

Cette visite du site de Rambouillet est l'occasion pour moi d'évoquer des sujets auxquels je suis particulièrement attaché et d'illustrer de façon très concrète le discours que je tiens depuis mon arrivée rue de Varenne dans ces fonctions.

Le développement de l'agriculture au cours des 30 dernières années s'est accompagné à la fois d'un fantastique accroissement de la productivité du travail, de succès considérables sur les marchés, en France en Europe et dans le monde, mais aussi de déséquilibres territoriaux importants, d'une concentration jugée souvent excessive des exploitations et d'une rupture entre la production agricole et le territoire.

C'est ainsi que l'on a même assisté au développement d'une agriculture hors-sol, performante et dynamique, qui exprime le point d'aboutissement, sans doute temporaire, de ce processus.

Mon ambition n'est pas de condamner l'agriculture dite productive, tournée vers le grand large : l'agriculture biologique ne s'oppose pas à l'agriculture conventionnelle, elle est simplement différente comme le dit excellemment M. RIQUOIS dans son rapport. Mon ambition est d'aider ceux des agriculteurs qui ne peuvent ou ne veulent se rattacher à ce type de production à choisir des modèles de développement où ils peuvent mieux maîtriser la production, la transformation, voire même la commercialisation de leur produit.

C'est ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai parlé de restaurer le lien entre l'agriculteur et son produit. Cette ambition n'est ni utopique, ni ringarde comme certains le proclament. Elle est moderne car elle s'appuie sur une démarche où la volonté des producteurs de se donner à eux-mêmes des disciplines rejoint les nouvelles demandes de la société à l'égard de l'agriculture.

Le modèle alimentaire français, auquel tous les discours font référence, doit s'exprimer au travers de cette agriculture qui saura conjuguer une sécurité alimentaire irréprochable et la mise en valeur de nos terroirs par des savoir-faire respectueux de la diversité. L'objectif d'une occupation équilibrée du territoire c'est réussir le pari de conforter, de développer nos points forts en jouant mieux de l'extrême diversité de nos terroirs et en tirant un meilleur parti du savoir-faire de nos agriculteurs.

Pour cela, nous devons passer du stade du discours à celui des mesures concrètes. Alors qui mieux que le secteur de l'agriculteur biologique répond à l'ambition que je viens de défendre.

Tout d'abord un double constat :

- La demande de produits biologiques tant en France qu'en Europe explose. Cette tendance récente est considérée, aux dires d'experts, comme une tendance lourde du marché qui ne pourra que s'amplifier dans les années à venir. Le seul marché français, estimé en 1996 à 4 milliards de francs, devrait atteindre 15 milliards à l'aube du prochain millénaire (le marché européen, au moins 10 fois supérieur, de l'ordre de 150 milliards de francs).

- Dans le même temps alors que la France représentait encore 60 % de la production biologique européenne en 1985 (60 000 ha sur 100 000 ha) elle ne représente plus en 1995 qu'à peine 10 % (100 000 ha dont 30 000 en conversion sur 1 000 000 ha).

Il serait donc paradoxal et inquiétant pour un pays comme le notre - promoteur de cette forme d'agriculture - de se voir marginalisé sur un créneau aussi porteur. Il nous faut réagir. Nous redonner les moyens de la reconquête en fixant un nouveau cap pour l'agriculture biologique ; reconquérir le leadership européen en s'appuyant sur un plan pluriannuel de développement.

L'agriculture biologique dispose en France de nombreux atouts qu'il est nécessaire de conforter pour satisfaire un marché en pleine expansion. Monsieur Alain RIQUOIS, Ingénieur du GREF et président de la section "agriculture biologique" de la Commission des labels et des certifications a été chargé d'élaborer un projet pour la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de développement et de promotion de l'agriculture biologique. Il vient de me remettre son rapport. Je le remercie du travail qu'il vient d'accomplir. De même que je veux remercier monsieur Bourdreux qui nous ouvre aujourd'hui les portes de la bergerie de Rambouillet. Je salue le dynamisme de son action au sein de cet établissement et la qualité de l'accueil qu'il nous réserve.

Le rapport de monsieur Riquois établit en premier lieu un constat : celui de nos insuffisances.

Aujourd'hui il y a environ quatre mille producteurs qui pratiquent l'agriculture biologique en France sur 120 000 hectares : la moitié en productions végétales (légumes, fruits, vigne, céréales, etc.), la moitié en élevage (viande ou lait).

Si le nombre des conversions à l'agriculture biologique s'est accru en 1996, après cinq ans de quasi stabilité, l'offre n'est pas encore en mesure aujourd'hui de répondre à la demande. La production française largement en tête en Europe jusqu'à la fin des années 1980 ne représente plus que 10% de la production de la communauté.

Les demandes d'importations de "produits bio" en provenance des pays tiers s'envolent : de 1993 à 1996, elles ont été multipliées par vingt.

Ce marché est en effet en pleine expansion en France car on assiste depuis deux ans environ à un changement d'attitudes en faveur des produits "bio".

Plusieurs raisons expliquent à mon avis cette évolution. Tout d'abord une plus grande sensibilité du public à des aliments "naturels" mais également à des modes de production agricole plus respectueux de l'environnement grâce au travail de fond des pionniers de l'agriculture biologique. Ensuite on constate une meilleure mise en valeur de ces produits par la grande distribution. Il n'est pas une enseigne de grandes surfaces sans son rayon "bio". Enfin les investissements effectués dans ce domaine par les grands groupes de l'alimentation et par de nombreuses PME proches des terroirs ont eu des effets certains.

Je vois comme un signe des temps le fait que les pionniers de la FNAB et de l'ITAB soient rejoints par les grandes organisations. L'APCA a pris à bras le corps ce dossier; la FNSEA et la CFCA s'y intéressent de plus en plus.

Le Président de l'association nationale des industries agro-alimentaires est lui-même président d'une entreprise de produits "bio".

Mais ces manifestations d'intérêt et de sympathies n'ont pas encore permis de développer en France une production qui soit à la hauteur du marché et de ses perspectives. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre un ensemble de mesures afin de donner au cours de ces cinq années qui viennent, l'impulsion nécessaire.

L'objectif du plan que j'entends développer en agriculture biologique pour les cinq années à venir est d'aider l'agriculture biologique française à reconquérir une place dominante en Europe.

Cette place nous devons la conquérir d'une part, d'un point de vue qualitatif, en plaçant selon l'expression de M. RIQUOIS, l'agriculture biologique au cœur de l'agriculture française, comme ferment et peut-être demain comme moteur du développement durable.

D'autre part d'un point de vue quantitatif, il ne faut pas craindre de fixer des objectifs ambitieux en se fixant pour cap "25 000 exploitations et 1 000 000 hectares en agriculture biologique pour 2005".

Pour atteindre un tel objectif, il est nécessaire de valoriser les atouts de l'agriculture biologique.

A mon sens, le principal atout est le territoire français lui-même qui présente à la fois de vastes étendues à faible densité de population et aux pratiques agricoles extensives, comme le Massif Central par exemple, et des zones plus peuplées disposant d'importantes structures agricoles mais sensibilisées aux excès de certaines pratiques intensives et disposant d'un marché important.

Le second atout est notre dispositif réglementaire et de contrôle qui sert d'exemple pour l'ensemble de l'Union européenne, et la politique de qualité qui l'accompagne. Ces deux éléments ont permis à l'agriculture biologique d'être reconnue avec ses spécificités par la plupart des acteurs du monde de l'agriculture et de l'agro-alimentaire mais également et peut être surtout par les consommateurs. Je veux saluer à cet égard le travail tout à fait remarquable réalisé par la commission des labels et des certifications et de sa section "agriculture biologique" en particulier.

Mais pour reprendre notre première place européenne en agriculture biologique il faut reconnaître nos handicaps et les combler. La faiblesse de l'organisation des filières, le manque de références technico-économiques, l'absence de coordination des aides sont autant d'éléments à prendre en compte.

C'est pourquoi, mes objectifs prioritaires seront les suivants :

1 - Le premier objectif est d'accompagner les agriculteurs qui choisissent la voie de l'agriculture biologique en leur apportant des aides réévaluées à la conversion et à l'adaptation.

Dès 1998, l'enveloppe concernant les aides à la conversion à l'agriculture biologique sera multipliée par 4. Elle sera portée de 15 MF/an à 60 MF/an ce qui permettra de passer de 600 à environ 2000 conversions par an.

Ces aides s'adressent, je vous le rappelle, aux agriculteurs désirant se convertir ou en phase de conversion et n'ayant pas encore obtenu le label "bio" pour la commercialisation de leurs productions.

Cette conversion a bien évidemment un coût et ce coût est actuellement particulièrement dissuasif dans le secteur des fruits, des légumes et des céréales. En effet, les agriculteurs se trouvent pendant quelques années dans une situation où le volume de leur production diminue, lorsqu'ils adoptent des techniques de productions biologiques, mais où ils ne peuvent pas valoriser leurs produits sur le marché des produits biologiques.

Il faut absolument accompagner tous ceux qui le désirent dans cette reconversion, en y consacrant les moyens financiers nécessaires.

C'est pourquoi, j'ai demandé à la Commission européenne que les aides nationales à l'hectare pour ces productions soient portées immédiatement au plafond européen.

2 - le second de mes objectifs est de mobiliser les offices interprofessionnels pour mieux organiser les filières de produits.

Il s'agit de filières de production encore jeunes, qui ont besoin de définir les règles du jeu, de structurer les interventions des différents partenaires, de mettre en place les outils d'organisation économique.

Dès 1998, 30 MF seront mobilisés sur les crédits d'orientation des offices. 15 MF concernent les producteurs, les 15 autres seront destinés à la structuration des filières.

3 - le troisième est d'associer encore plus étroitement à l'agriculture biologique les organismes de formation et de recherche développement.

L'ANDA a créé en son sein un groupe de travail "recherche-développement bio" auquel participent l'institut technique de l'agriculture biologique et les autres principaux instituts techniques. Cette heureuse initiative est à poursuivre résolument. Les propositions faites dans ce groupe de travail seront prises en compte.

Au-delà de ces premiers acquis, je considère que nous avons, en matière de recherche, des efforts à développer. Il conviendra de mettre en place ce que l'on pourrait appeler un programme mobilisateur sur l'agrobiologie, liant les organismes de recherche, notamment l'INRA, les instituts techniques et les organismes de développement.

Au-delà, je retiens la nécessité de conforter et de développer dans les établissements d'enseignement des filières et des modules de formation. Des propositions allant en ce sens ont déjà été faites par des établissements : je veux les encourager et les multiplier. Il est clair que pour asseoir intellectuellement ces enseignements et ces recherches, nous devons disposer à terme d'un enseignement de haut niveau sur cette orientation afin d'irriguer notre dispositif de formation dans son ensemble.

Il nous faut une ou plusieurs chaires d'excellence en ce domaine.

4 - Il faut également valoriser les outils déjà disponibles.

Le logo AB est actuellement une marque collective dont le propriétaire est le ministère de l'agriculture et j'entends en améliorer la gestion et la promotion. Pour améliorer l'image de lisibilité du logo AB, le règlement d'usage, la traçabilité des produits et le contrôle de l'utilisation du logo feront l'objet de mesures dans les mois à venir.

L'observatoire économique de l'agriculture biologique a été récemment mis en place. Cet observatoire qui bénéficie de l'appui technique et financier du ministère de l'agriculture associe l'APCA, la fédération nationale de l'agriculture biologique, Bioconvergence et la fédération nationale des centres pour valoriser l'agriculture le milieu rural et les régions. Il vient de publier ses premiers résultats. J'en tiendrai le plus grand compte.

En outre, en concertation avec le ministère chargé de l'environnement seront prochainement lancés à titre expérimental des programmes d'actions régionaux concertés qui permettront l'application au niveau local des mesures nationales

5 - Afin de coordonner les actions dans le secteur de l'agriculture biologique et d'assurer le suivi du plan pluriannuel de développement dans le secteur, j'ai décidé de mettre en place un comité d'orientation et de suivi du plan de développement de l'agriculture biologique. Ce comité associera les principaux partenaires administratifs et professionnels concernés par la mise en place du plan et devrait permettre une coordination entre les différents offices. Le comité fera part de ses recommandations au Comité Supérieur d'Orientation de l'agriculture.

Ce comité de coordination entre les administrations concernées et les professionnels de la filière agriculture biologique, ne constitue à mes yeux qu'une première étape.

Si l'on considère, comme je le fais, que nous ne sommes qu'au début d'un processus et que l'agriculture biologique est appelée à conquérir une place importante aux côtés de l'agriculture, conventionnelle, il faudra que ce secteur se donne les moyens de son développement.

Ces moyens ne sont pas simplement financiers, la mobilisation des hommes autour d'un projet collectif est à l'origine de toute réussite. Pour que celle-ci se développe, il lui faudra trouver un cadre. Pourquoi ne pas envisager un jour la constitution d'un établissement qui permette le travail en commun permanent des représentants de tous les intervenants de la filière ? Pourquoi pas un institut national de l'agro-bio à l'instar de ce qui existe pour les appellations d'origine contrôlée, ou bien un office de l'agriculture biologique ?

J'ouvre cette piste de réflexion. Elle me paraît utile à suivre si l'on veut faire de l'agriculture biologique une filière « majeure ».

Voilà les jalons de la politique de développement de l'agriculture biologique que je vous propose de mettre en oeuvre.

Ces perspectives s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la politique territoriale que j'entends mener, ainsi que dans l'affirmation d'une approche qualitative de l'agriculture et de l'alimentation.

Elles rejoignent donc les objectifs essentiels du projet de loi d'orientation agricole que je prépare actuellement.

Le lancement du plan de développement pour l'agriculture biologique est également un signal que je souhaite donner à l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur "bio" pour que chacun participe à son niveau à une meilleure organisation de ce secteur.

C'est le sens du prochain partenariat qui engagera la FNAB, Bioconvergence et l'APCA avec mon ministère.

Le fait qu'aujourd'hui, l'ensemble des partenaires soient présents est à mon avis le meilleur gage que l'on peut donner à la réussite de ce plan.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Paris, le 03 FEV. 1998

Le Directeur du Cabinet

SB/KT

Monsieur le Vice-Président,

Le 12 décembre 1997, j'ai rendu public un ensemble de mesures ayant pour ambition de donner au cours des cinq prochaines années, l'impulsion nécessaire au développement de l'agriculture biologique française.

Ces mesures ont été élaborées sur la base du rapport de M. RIQUOIS que vous aviez bien voulu me transmettre et je vous en remercie.

Il est important maintenant de mettre en oeuvre ces mesures. A cette fin je souhaiterai que M. RIQUOIS, Ingénieur Général de GREF, dont le mandat de Président de la Section « Agriculture Biologique » et Vice-Président de la Commission Nationale des Labels et des Certifications vient d'être renouvelé, puisse continuer à assurer une mission de coordination générale en tant que secrétaire général du Comité d'Orientation et de suivi du plan que j'ai décidé de mettre en place. Il bénéficiera pour assurer cette mission de l'appui logistique de la DGAL et sera secondé par un secrétaire général adjoint.

Par ailleurs dans l'immédiat je souhaiterai que lui soit confiée une mission temporaire d'élaboration de premières propositions pour le 15 mars 1998 concernant :

- la pérennisation de l'observatoire économique ;
- l'élaboration de partenariat que j'ai annoncé avec les instances nationales de l'agriculture biologique (FNAB, BIO CONVERGENCE, APCA) ;
- le lancement des plans d'actions régionaux concertés de développement de l'agriculture biologique (PARC BIO) annoncé en liaison avec le MATE (DATAR).

Pour assurer ces dernières missions, il aura à prendre contact avec l'ensemble des directions concernées auxquelles je souhaiterai par ailleurs qu'il puisse apporter son appui pour la mise en oeuvre des différents volets du plan.

.../...

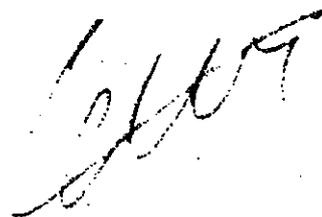
Monsieur Jean GUELLEC
Vice-Président du Conseil Général du GREF
30, rue Las Cases
75349 PARIS CEDEX 07 SP

J'ai conscience de la charge de travail que représentent pour M. RIQUOIS ces missions nouvelles.

Je vous remercie d'avance d'en accepter les contraintes pour le Conseil Général du GREF que je remercie encore pour l'efficacité de son concours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-François COLLIN



**PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DU
«PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE»
(1998-2002)**

LISTE DES PERSONNALITES CONSULTEES (Mars-avril 1998)

I. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Cabinet : J.F. COLLIN - S. BERANGER
- DGAL : M. GUILLOU - J.Y. MARTIN - M. MONOD - D. CHASSANG
- DPE : P.O. DREGE - J.M. AURAND - J. ANDRIEU
- DGER : G. GOSSET - D. LEGROS
- DEPSE : G. LEBOURDAIS
- DERF : C. VAN EFFENTERRE
- Groupe de travail «DRAF» (1 réunion)
- Offices interprofessionnels (1 réunion, initiative DPE)

II. MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Cabinet : L. ROY
- DATAR : E. GUYOT - P. LAUTCAZE - M. GASTAMBIDE

III. COMMISSION NATIONALE DES LABELS ET CERTIFICATIONS (CNLC)

- SECTION AGRICULTURE BIOLOGIQUE (2 réunions)
- COMMISSION PERMANENTE : M. BALLE - M. CREYSSEL - M. FALCONNET
(1 réunion).

IV. INSTANCES NATIONALES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- FNAB : B. CANIS - E. LATOUCHE (2 réunions)
- BIO CONVERGENCE : J. VERDIER - Ch. LAFAYE - L. DEZAUX (2 réunions)
- APCA : J. LAURENS - J. PIOR (2 réunions)

V. INTERPROFESSIONS REGIONALES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- AUVERGNE - BRETAGNE - FRANCHE-COMTE - LANGUEDOC-ROUSSILLON - NORD PAS
DE CALAIS - PAYS DE LA LOIRE-LORRAINE ET RHONE-ALPES (1 réunion)

VI. COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

- APCA - FNAB - BIO CONVERGENCE - FNCIVAM et Interprofessions régionales «BIO»
(1 réunion)

VII. REUNION CONCLUSIVE DES CONSULTATIONS (1^{er} avril 1998)

- FNAB : B. CANIS - E. LATOUCHE
- BIO CONVERGENCE : J. VERDIER - Ch. LAFAYE - L. DEZAUX
- APCA : J. LAURENS - J. PIOR
- DGAL : J.Y. MARTIN - M. MONOD
- DPE : J. ANDRIEU
- DGER - DERF Absents excusés
- DEPSE : G. LEBOURDAIS

Le ministre de l'Environnement au salon Biozone à Mûr-de-Bretagne

Voynet : « Relancer l'agriculture bio »

En visitant le salon Biozone, samedi à Mûr-de-Bretagne, Dominique Voynet, ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire a annoncé des mesures en faveur de l'agriculture bio.

« Je partage de tout cœur la démarche que vous avez engagée. » Samedi à Biozone, Dominique Voynet a trouvé les mots justes pour s'adresser aux producteurs et aux consommateurs bio. « L'agriculture bio doit partir la tête haute à la conquête des marchés et intégrer à part entière l'économie et le monde agricole », a-t-elle déclaré sous les applaudissements. La ministre a aussi annoncé qu'elle soutiendra « l'intégration de plans de développement de l'agriculture biologique dans les contrats de plan État-Régions ». De même, elle appuiera « les efforts de sensibilisation afin que le plus possible de cultivateurs découvrent que des méthodes différentes permettent d'améliorer les

bilans d'azote ». Dominique Voynet s'est aussi engagée à lancer une étude d'évaluation du potentiel d'emploi dans ce secteur.

Puis, elle a aussi encouragé les producteurs bio à passer des accords de partenariat avec la grande distribution et a incité les banques à octroyer à cette agriculture les concours financiers qui lui sont nécessaires. Tout ceci se fera, a-t-elle dit, « en étroite collaboration avec Louis Le Pensec, ministre de l'Agriculture ».

Une convention en octobre

De fait, on a bien senti une solidarité entre les deux ministères sur ce dossier. Les responsables régionaux de l'agriculture bio ont tenu une réunion de travail avec Alain Riquois, chargé de mission au ministère de l'Agriculture, qui devrait présenter prochainement au ministre des propositions de développement de l'agriculture bio.

Les producteurs bio souhaitent avoir leur place dans la future loi



Dominique Voynet et le député breton Didier Chouat, lors de la visite du salon Biozone.

d'orientation et dans la nouvelle politique agricole commune. Une convention devrait être signée en

octobre entre la FRAB et la chambre régionale d'agriculture qui définira les rôles de chacun dans ce développement.

Ainsi les pouvoirs publics s'approprient à donner un sérieux coup de pouce à l'agriculture bio. Il s'agit de rattraper le retard considérable pris ces dix dernières années. « En 1995, la France produisait 60% de la production biologique européenne. Aujourd'hui, nous ne pourrions qu'à hauteur de 10% des besoins de l'Europe », a rappelé Dominique Voynet.

Les importations françaises ont décuplé ces trois dernières années. Pour le reste, elle a de bonnes raisons de soutenir l'agriculture bio. Une agriculture, a-t-elle dit, qui répond aux attentes des consommateurs en authenticité, en produits sains, en respect de l'environnement, et qui « pose les bonnes questions... dans une région bien placée pour prendre toute la mesure des limites d'un certain modèle d'agriculture intensive ».

Jean LE DOUR.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA
PÊCHE

CONSEIL SUPÉRIEUR D'ORIENTATION ET DE COORDINATION
DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Séance du 11 mars 1998

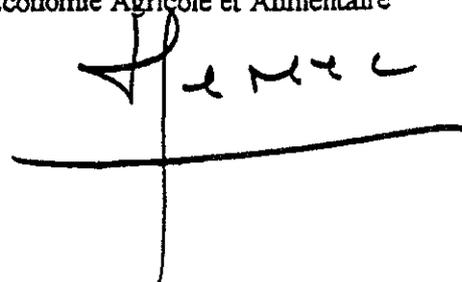
Recommandation CSO 98/R/1
relative à la réaffectation des crédits du chapitre 44.53
de la loi de finances pour 1998 mis en réserve

" Dans le cadre du programme quinquennal de développement de l'agriculture biologique en France, le CSO recommande que les offices soutiennent le développement et la structuration des filières de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique. Ils communiqueront au début de l'année 1999 au CSO un bilan des actions conduites à cet effet en 1998. "

A Paris le 16 MARS 1998

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche

Président du Conseil Supérieur
d'Orientation et de Coordination de
l'Economie Agricole et Alimentaire





RAPPORT
DE LA CONVENTION
A 96 / 24

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE
DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ENTRE

L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
ET
BIOCONVERGENCE

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Siège Social : 40, avenue des Terroirs de France - 75611 PARIS
Service Communications & Promotion : 1, avenue de Verdun 33500 LIBOURNE
Tél : 05 57 51 96 82 - Fax : 05 57 51 97 28



CONDITIONS DE PERENISATION

1. Constat

A notre connaissance aucun des observatoires économiques mis en place au sein des filières de production, d'interprofessions ou d'organisations nationales ou régionales ne s'auto-finance.

Le plus souvent, les ressources financières proviennent de subventions publiques nationales, de collectivités territoriales et pour partie, de la filière, ou organisations concernées.

2. Proposition

Concernant la recherche de financement, le comité de pilotage retient trois orientations qui peuvent être complémentaires :

- mise en place d'un plan de diffusion de documents et d'études payants,
- partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales,
- parrainage par des grandes institutions bancaires ou autres.

2.1 Plan de diffusion

Outre les pouvoirs publics, les sollicitations d'institutions, de bureaux de consultants, de banques, de distributeurs, de transformateurs, sont régulières. L'élaboration et la diffusion de données générales, documents, références thématiques, études spécifiques à telle ou telle filière ou produits, devrait répondre aux attentes et aux besoins de différents acteurs et opérateurs économiques.

Il est opportun d'entreprendre une collecte puis une classification et une stratification des demandes afin de mettre en place des réponses et des services appropriés. Ceux-ci pourront constituer des ressources financières en fonction :

- du degré d'investigation demandé,
- du niveau de diffusion (large, restreint, confidentiel, ultra-confidentiel),
- du demandeur (public, semi-privé, privé),
- du degré de partenariat au parrainage du demandeur avec l'observatoire économique de l'agriculture biologique.

Une telle démarche suppose l'aval des pouvoirs publics et la recherche de collaboration au partenariat d'organismes, tel le SEES.

2.2 Partenariat

L'observatoire économique de l'agriculture biologique a pour premier objectif d'évaluer les flux de production et de transformation afin d'apprécier les écarts entre les uns et les autres et les besoins de consommation.

A ce titre, il a été retenu comme indicateur majeur permettant d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du plan de développement de l'agriculture biologique.

Au suivi de ce plan, il est préconisé que cet observatoire soit étroitement associé aux décisions du comité d'orientation de suivi et d'évaluation du plan. Dans ce cadre, auquel adhère le comité de pilotage de l'observatoire, il apparaît indispensable que les pouvoirs publics dotent, en moyens financiers notamment, un outil destiné à accompagner un programme de développement déterminant pour l'ensemble du secteur « BIO » français.

En ce sens, une concertation sur les résultats attendus par les pouvoirs publics, puis sur les modalités de financement, devrait être conduite, notamment avec les différentes directions du ministère.

Remarque

La contribution publique devrait parallèlement au développement du secteur « BIO », permettre d'asseoir et de crédibiliser les activités de l'observatoire. Cette contribution pourrait être conçue de façon dégressive dans le temps afin que l'observatoire cherche, au fur et à mesure des ressources financières compensatoires.

2.3 Parrainage

Dans un premier temps, compte tenu de l'état des connaissances et des données économiques du secteur « BIO », des institutions financières ou bancaires notamment sont susceptibles de participer pour un temps donné (1 ou 2 ans) au renforcement des ressources financières de l'observatoire.

Par exemple, le groupe UNIGRAINS a été approché et serait ouvert à une contribution (160 à 200 KF / 2 ans). Une même démarche doit être entreprise auprès du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Pour autant ce parrainage pose deux problèmes :

- 1) Le financement est conjoncturel,
- 2) Les attentes d'informations en retour peuvent poser des problèmes de confidentialité vis à vis des pouvoirs publics ou des opérateurs privés. Le « statut » de parrain au sein de l'observatoire et par rapport au plan de diffusion, reste à définir et ses rôles et attentes à préciser.

3. Conclusion

- 1) La mise en œuvre du plan de développement de l'agriculture biologique doit préciser le rôle des pouvoirs publics vis à vis de cet outil « tableau de bord » de l'agriculture biologique.
- 2) Une classification des démarches faites à l'observatoire permettra d'élaborer une échelle de valeurs des documents à réaliser et à vendre afin de contribuer au financement de l'outil.
- 3) Le parrainage semble au delà du « statut » des parrains vis à vis de l'observatoire, n'être qu'une solution provisoire, conjoncturelle et d'amplitude financière relativement faible.
- 4) Pour le moyen terme, deux pistes doivent être approfondies :
 - La capacité à s'insérer dans des programmes et projets communautaires,
 - La réalisation de ressources financières stables basées sur la contribution des acteurs et opérateurs du secteur. Ce dernier point pose le problème du statut de l'observatoire (et renvoie sur la position des pouvoirs publics), qui déterminera les modalités et procédures des contributions à mettre en œuvre vis à vis des différentes composantes du secteur « BIO ».

- ◆ **PLAN STRATEGIQUE DE COMMUNICATION SUR LE LOGO «AB»**
- ◆ **COMPTE-RENDU DE LA REUNION TENUE A L'INITIATIVE DU CABINET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (S. BERANGER) LE VENDREDI 3 AVRIL 1998 (de 15 h à 16 h 30) entre SOPEXA et DGAL et DPE**

1. Participaient à la réunion :

Cabinet : S. BERANGER, Conseiller technique
 DGAL : J.-Y. MARTIN, Chef du bureau «label»
 DPE : J. ANDRIEU, Chef du bureau «évaluation»
 SOPEXA : M.-N. GUERIN, Attaché de direction
 Ph. JAEGY, Directeur marketing et commercial
 M.-A. FAUCONNET, Directeur du département IAA
 (à préciser...- SOPEXA)
 CGGREF/CNLC : A. RIQUOIS, Président de la section «AB» de la CNLC,
 Chargé de mission par le Ministre pour le suivi du Plan de
 développement de l'«Agriculture BIO»

2. Objet de la réunion

Dans le prolongement de la communication du Ministre à Rambouillet sur l'amélioration de l'image de lisibilité du logo «AB» dans le cadre du Plan national de développement de l'Agriculture biologique, faire le point sur la situation actuelle, les initiatives récentes, les améliorations envisageables pour la gestion et la promotion du logo «AB» et, dans cette perspective, sur le concours possible de l'expertise «SOPEXA».

3. Principaux points évoqués :

- ◆ Rappel par J.-Y. MARTIN de la très bonne notoriété actuelle du logo «AB», au moins en France, grâce au gros travail fait depuis plusieurs années à la fois par la DGAL et BIO Convergence, l'appui du groupe de travail logo «AB» de la CNLC.
- ◆ Pour la DGAL le logo «AB» est d'abord une «**marque collective de certification**», propriété du ministère de l'agriculture, qui garantit (certifie) aux consommateurs un strict respect de la réglementation (toute la réglementation, mais rien que la réglementation).
- ◆ Pour «**BIO Convergence**» qui représente principalement le réseau des 400 PME «BIO» indépendantes et qui irrigue tout le territoire national ; le logo «AB» est d'abord la **marque collective des entreprises «BIO» petites et moyennes** qui ne peuvent individuellement promouvoir leurs propres marques (comme commencent à le faire certains grands groupes).
- ◆ L'équilibre entre ces deux approches est au coeur d'une stratégie de communication sur le logo «AB».
- ◆ Très bonne notoriété ne veut pas dire forcément notoriété suffisante. Le logo «AB» est actuellement méconnu à l'étranger (SOPEXA). Il pourrait, mieux connu, servir de support aux producteurs français BIO souvent très performants et dont certains exportent déjà l'essentiel de leur production : secteurs des fruits et légumes et du vin par exemple (ce dernier, paradoxalement, n'a pas actuellement la possibilité d'utiliser le logo «AB».
- ◆ En France, le logo «AB» n'est pas toujours mis en avant sur les lieux de vente (vitrines et magasins et rayons de grandes surfaces). BIO Convergence travaille actuellement à un projet d'«enseignes et matériel PLV». BIO Convergence monte, par ailleurs, une grosse opération SIAL 98.
- ◆ La nouvelle plaquette DGAL «AB», présentée au salon, amorce par ailleurs une action d'informations auprès du consommateur. Elle a vocation à être mise à disposition de l'acheteur sur les lieux de vente. Des enquêtes récentes montrent qu'actuellement «30% seulement des consommateurs savent de façon précise ce qu'est un produit «BIO». Beaucoup le confondent avec produit «naturel», produit «diététique», voire produit du «terroir».
- ◆ Dans la phase actuelle de montée en puissance de la production française, mais encore de pénurie d'offre française face à une demande «BIO» en pleine explosion, le lancement d'une campagne de communication plus large (voir campagne néerlandaise en NB) mérite une réflexion préalable sur la stratégie de communication à adopter (objectifs, cibles, localisation, moyens etc...).

- ◆ **L'expertise SOPEXA pourrait être précieuse pour l'élaboration d'un tel plan stratégique de communication sur le logo «AB», non seulement à l'international mais également en France (échelons national, régional et local).**
- ◆ Cette expertise pourrait tout d'abord porter sur les initiatives déjà prises (nouveau règlement d'usage, nouvelle charte graphique, nouvelle plaquette DGAL).
 - * Elle devrait tenir compte des mesures de protection (INPI, étranger) et de contrôle (convention DGAL/DL et obligation de déclaration d'usage) récemment lancées par la DGAL.
 - * Elle pourrait s'appuyer sur l'expérience acquise par SOPEXA à l'international (et notamment sur sa connaissance de la concurrence (voir exemple NL).
 - * Elle pourrait, dans un second temps, identifier par grands types d'objectifs : **acteurs et moyens, niveaux et nature d'intervention** (international, national, régional, local, PLV, salons, brochures, n° vert, internet...) avec pour certains des sponsoring publics ou privés envisageables..
- ◆ **A. RIQUOIS insiste sur le rôle particulier qu'il est envisagé de confier (en accord avec FNAB et APCA) à BIO Convergence dans le cadre du partenariat annoncé par le Ministre avec les trois principales instances professionnelles nationales de l'agriculture biologique. Le très fort investissement jusqu'alors réalisé par BIO Convergence et sa très forte motivation pour continuer à s'investir sur ce dossier (logo «AB») doivent être reconnus et renforcés.**

4. Dans cette perspective et en conclusion, il est proposé (sous réserve d'accord des partenaires) :

- a) d'associer en tant qu'«expert» la SOPEXA au comité de pilotage «logo AB» dont BIO Convergence assure la présidence, mais auquel participeront également FNAB, APCA et représentants des interprofessions «BIO» régionales ;
- b) de rédiger un compte-rendu de la présente réunion (confié à A. RIQUOIS) et de le diffuser (à l'initiative du Cabinet) à l'ensemble des participants (instances nationales «BIO» et directions du ministère).
- c) de susciter au préalable **une rencontre entre les responsables SOPEXA et responsables des instances nationales professionnelles de la «BIO» (J. VERDIER, B. CANIS, J. LAURENS)** à l'initiative conjointe de M.N. GUERIN (SOPEXA) et A. RIQUOIS (CNLC) pour valider ou infléchir les conclusions provisoires de cette réunion ;
- d) d'aboutir à une première «expertise» SOPEXA sur situation actuelle et perspectives d'avenir, dès fin mai 1998 pour le compte du comité de pilotage du «logo AB».
- e) d'associer ensuite «SOPEXA» au sein de ce comité à l'élaboration d'un «Plan stratégique de communication sur le logo AB» qui sera soumis au comité d'orientation et de suivi du Plan national.

Fait le 23 avril 1998

NB. : Ont par ailleurs été évoqués au cours de cette rencontre sans prendre position :

- ◆ les moyens financiers mobilisables par SOPEXA et DPE ;
- ◆ le principe de couplage des signes de qualités (BIO + TERROIR + Qualités spécifiques) ;
- ◆ l'évolution éventuelle du statut du logo «AB» actuel «marque collective de certification» vers une **marque de l'«interprofession»** ;
- ◆ le renforcement de la présence de la France sur les salons internationaux (BIO Fach..) et nationaux de la «BIO» (SIAL, SIA...);
- ◆ l'hypothèse d'un Salon «BIO» français de rayonnement international ;
- ◆ la campagne pluriannuelle d'information nationale sur «la connaissance et la reconnaissance des produits biologiques» actuellement menée aux Pays-Bas (5 millions de Francs sur 4 ans à l'échelle d'un pays comptant 4 fois moins de consommateurs et 10 fois moins de producteurs).

Programme Collège Massif Central : le défi bio

17 avril 1998 - St Flour

9 h 30 : Accueil des participants

10 h 00 : Introduction de la journée

Mme CHEZALVIEL, *Président du SIDAM*

M. GASTAMBIDE, *Commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central*

M. LAURENS, *Responsable du Groupe Agriculture Biologique Massif Central*

Des perspectives aux réalités

10 h 20 : Productions et filières aujourd'hui dans le Massif Central

M. J.M. CELLIER, *Président Auvergne Biologique*

10 h 40 : Marché et perspectives en France et en Europe

M. Jacques PIOR, *APCA*

11 h 00 : Cahiers des charges

Mme BARTHET-MAYER, *Député Européen - rapporteur du cahier des charges animaux au parlement européen*

Mme MONOD, *Direction Générale de l'Alimentation*

11 h 30 : Débat avec la salle

Des réalités à l'action

12 h 00 : Plan de développement de l'agriculture biologique

Monsieur RIQUOIS, *Président de la section agri-bio de la CNLC (Commission Nationale des Labels et de la Certification)*

12 h 20 : Débat avec la salle

12 h 45 : Repas bio

De l'action au vécu

14 h 15 : Choisir la bio :

Témoignages de 2 producteurs

Témoignages de 2 filières : M. PARRY, *SICABA*

M. MONRAISSE, *SODIAAL (Riche Monts)*

Massif Central : répondre au défi bio

15 h 30 : Table ronde avec :

M. CELLIER, *Président Auvergne Biologique*

Mme CHEZALVIEL, *Président du SIDAM*

M. FLEURICHAMP, *GIE Interfarine*

M. GASTAMBIDE, *Commissaire à l'Aménagement et au Développement Économique du Massif Central*

M. LAURENS, *Responsable du Groupe Agri-bio Massif Central*

M. NICOL, *Auchan*

M. RIQUOIS, *Président de la section agri-bio de la CNLC*

16 h 30 : Débat

17 h 00 : Conclusion par M. Gilbert BROS, *Président COPAMAC*

Animation Monsieur C. BAUFORT, journaliste.

FICHE N° 11

**LE MASSIF CENTRAL
L'UN DES PREMIERS FOURNISSEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN EUROPE EN 2010**

OBJECTIFS DE L'ACTION

Valoriser des productions traditionnelles du massif sur un marché porteur qui sera celui de l'Agriculture Biologique en multipliant par 10 les interventions de l'Etat afin d'augmenter d'une façon significative le nombre d'exploitations en Agriculture Biologique du Massif Central et d'organiser les filières "AB".

BÉNÉFICIAIRES

- Les agriculteurs pour ce qui concerne la conversion des exploitations.
- Les organismes de mise en marché (interprofessions, groupements de producteurs et leurs unions, les distributeurs...).
- Les structures de développement spécialisées (chambres d'agriculture, SIDAM, GIS Agro-Bio, Établissements de formation...) pour ce qui concerne l'information et la formation des agriculteurs.

ASPECTS FINANCIERS : mise en œuvre des crédits

- *Conversion des exploitations* : Ministère de l'Agriculture (DEPSE) 10 MF dans le cadre du plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique.
- *Animation des filières* : FNADT 1MF / an pendant 2 ans au taux de 50%.

INSTRUCTION ET PROGRAMMATION DES PROJETS

Pour les crédits d'animation, les demandes de concours financier au titre du programme Massif Central seront déposées :

- Auprès des SGAR et des DRAF de Régions
- Auprès des correspondants du Commissariat à l'Aménagement et au Développement Économique du Massif Central.

Pour les crédits de "conversion" : procédure régionale, dans le cadre des CRAE, avec information au Préfet de Massif.

Fiche n° 11

**LE MASSIF CENTRAL
L'UN DES PREMIERS FOURNISSEURS
DE PRODUITS BIOLOGIQUES
EN EUROPE EN 2010**

Exposé des motifs

La disparition d'un nombre élevé d'exploitations agricoles conduit à une extensification des systèmes de production. Pour enrayer ces phénomènes, il faut maintenir le plus grand nombre d'agriculteurs, les inciter à faire des produits finis sur place pour conserver le maximum de valeur ajoutée et répondre aux attentes du consommateur.

Le Massif Central représente :

- 40 % du cheptel allaitant français
- 30 % du cheptel ovins
- un potentiel important en matière de viande et porcs et de volailles prenant en compte l'aspect environnemental.
- des productions végétales spécifiques (lentilles, céréales de montagne, petits fruits rouges, châtaignes...)

La tradition de l'élevage dans le Massif Central fait que les techniques exigées par le label « AB » -Agriculture biologique, sont aujourd'hui très proches de celles de ces élevages.

L'enjeu est donc de valoriser des productions traditionnelles pour un marché en expansion, correspondant bien aux caractéristiques de l'Agriculture du Massif Central.

Contenu de la mesure

Pour répondre à cette ambition les moyens à mettre en œuvre s'articulent autour de 2 axes :

1. Aide à la conversion des exploitations

L'objectif est de décupler les interventions de l'Etat pendant 2 ans dès 1998.

Coût :

5 MF pendant 2 ans soit 10 MF

Les montants pouvant être doublés par un cofinancement communautaire après acceptation du dossier par l'U.E. d'ores et déjà sollicitée.

2. Mesures d'accompagnement

Actions de formation des techniciens spécialisés, actions de communication en direction de l'aval et organisation des filières "bio" du Massif Central.

Diagnostic, enjeux et propositions seront précisés avec toutes les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration d'un plan interrégional de développement de l'élevage biologique.

Audit stratégique de l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon

L'agriculture biologique du Languedoc Roussillon est variée, tant au niveau des productions (viticulture, fruits & légumes, grandes cultures, élevages...) que des stratégies adoptées (circuits longs, ventes directes...), reflétant la diversité des situations agro-climatiques et des bassins d'activités. Un autre facteur de diversité est la coexistence, sans forcément d'articulation, des différents maillons de la filière : production, transformation, distribution.

Ce secteur retient l'attention des pouvoirs publics : depuis 1988, l'agriculture biologique régionale bénéficie d'aides de l'Etat (expérimentation, animation), renforcées dès 1990 par la Région (expérimentation, promotion), outre les aides à la conversion (Etat + Union Européenne) dans le cadre des mesures agri-environnementales.

Néanmoins, et bien que les statistiques manquent, si le Languedoc-Roussillon reste la première région viticole, la troisième en arboriculture, la région a perdu son "leadership" national. Le nombre d'exploitations n'a guère évolué : de petits exploitants se sont retirés de la certification lors de la mise à la norme 45011 avec le renchérissement corrélatif de son coût.

De nouvelles filières ont émergé, particulièrement l'élevage bénéficiant d'aide à la conversion avantageuses. Les surfaces ont quadruplé mais cette hausse est liée aux pâturages (multipliés par 10) alors que les autres filières restent stables (viticulture) ou progressent faiblement, de l'ordre de 30 % en 5 ans.

De la même manière la France a perdu, outre son "leadership" européen, son autosuffisance avec une très forte augmentation des importations. D'où le lancement fin 1997 par le Ministre de l'Agriculture, d'un plan quinquennal de développement de l'agriculture biologique en France : développement des aides à la conversion, formation, recherche, observatoire économique, promotion et gestion du logo AB...

De nouveaux intervenants ou instances sont apparus :

- l'interprofession régionale -le Corail- a été créée début 1996,
- de récentes initiatives de chambres d'agriculture surgissent sur ce secteur, dans la logique de l'intérêt grandissant pour ce "créneau".

La diversité des dynamiques (produits, circuits courts ou longs, spécialisés ou classiques...), des acteurs, traduit l'intérêt et la complexité de ce secteur. Il importe de favoriser les synergies, d'accompagner de manière cohérente la pluralité des démarches.

Dans ce but, la DRAF propose aux acteurs locaux un "audit stratégique de la filière biologique régionale" : partant d'une analyse de la situation et des stratégies en présence, il s'agit de proposer des axes d'actions articulant l'intervention des divers acteurs locaux.

Un cahier des charges de l'audit à lancer est proposé au débat. Tout complément, modification, proposition est souhaité avant fin janvier 1998, pour un appel d'offre en février, en vue d'un rapport d'étude fin juin 1998.

Un comité de pilotage sera mis en place pour la mise en oeuvre et le suivi de l'étude.

PROPOSITION DE CAHIER DES CHARGES

Préliminaires

Il sera réalisé une synthèse bibliographique des études sur l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon et sur la définition de politique de développement de l'agriculture biologique dans d'autres régions (note de deux ou trois pages).

Les sources statistiques disponibles seront présentées, évaluées et feront l'objet de propositions pour améliorer leur gestion et leur utilisation.

Il s'agit ensuite d'analyser chaque niveau de la filière :

Production (données existantes : Civam Bio, ABL)

Pour chaque type de produit il sera demandé :

-le diagnostic de la situation actuelle : typologie des exploitations permettant d'expliciter la logique des système de production/d'exploitation,

-les types de commercialisation en découlant (marges et rémunérations permises),

-l'accès à la formation, l'information, l'appui technique et règlementaire, ainsi que les attentes en la matière,

-l'état des lieux de l'expérimentation : définition, mise en oeuvre, résultats, propositions d'amélioration du dispositif

-la perception de la situation, les stratégies et perspectives : il s'agit de décliner les options existantes sur chaque filière, avec leur poids relatif en terme de production, mais aussi d'aménagement de l'espace, ainsi que les besoins correspondants.

La part des ventes directes est à expliciter à ce niveau.

De même, la dynamique de conversion propre à chaque filière de production sera présentée avec ses difficultés, ses réalités et ses attentes.

Transformation (données existantes : Corail, Civam Bio, ABL)

Pour les entreprises régionales seront présentés :

-leurs activités,

-leur politique d'approvisionnement avec la part d'approvisionnement local,

-leur politique commerciale : situation, difficultés ressenties, perspectives,

-leurs stratégie et besoins, tant au niveau de leur amont (approvisionnement), qu'au niveau de leur outil (investissements prévus), et de leur aval (commercialisation).

Une mise en perspective des dynamiques locales, avec la stratégie de grands groupes ou d'entreprises de régions limitrophes est souhaitable.

Distribution, négoce

(données existantes : Corail, Civam Bio, ABL)

Outre (les entreprises d'expédition) on distingue les magasins spécialisés, les grandes & moyennes surfaces -GMS-. Il est demandé, sur ces entreprises régionales :

- l'importance de leur activité (évolution récente),
- l'attente des consommateurs ressentie par ces entreprises,
- par produit : les volumes concernés, les prix, la politique d'approvisionnement,
- la stratégie et les perspectives de développement envisagés

Organisations professionnelles, Formation, Développement

Il s'agit en région : des Civam bio, d'ABL, des Chambres d'agriculture, du Grab, du Corail, de l'Aivblr, auxquels il convient d'ajouter les CFPPA et les Chambres de commerce et d'industrie.

Après un bilan des actions menées et des moyens mis en oeuvre, il sera fait une présentation des stratégies et projets de chaque organisme, en articulation avec les orientations et les organisations nationales.

Synthèse

Une dernière partie fera la synthèse des attentes et des dynamiques à l'oeuvre, dans un souci d'articulation des démarches et d'adéquation des actions à mettre en place avec les demandes des acteurs en région.

Il s'agira dans cette partie de définir les priorités régionales en terme d'objectifs stratégiques.

De là, les actions et moyens nécessaires seront déclinés en articulation avec les axes du plan quinquennal de développement de l'agriculture biologique.

Cette déclinaison se fera également selon les deux entrées :

- filières avec en outre l'intégration aux filières conventionnelles : éventuelles propositions pour l'OCM viticole, opportunités de la nouvelle OCM fruits et légumes, conséquences des évolutions de la PAC et de l'Agri-environnement,

•• aménagement du territoire.

Moyens de développement de l'agrobiologie en Pays de la Loire

Inter-Bio
 • animateur mis à disposition par la CRA :
D. LAURENT

- ⇒ Organisation des filières
- ⇒ Promotion régionale
- ⇒ Observatoire économique aval
- ⇒ Appui aux entreprises

C.A.B (Coordination AgroBiologique)
 • animateur mis à disposition par la CRA :
P. LEMARIE
 • formateur : **H. DELMAS**
 • formatrice : **C. LEMARIE**

- ⇒ Coordination programmes de recherche
- ⇒ Edition des références techniques
- ⇒ Coordination des formations
- ⇒ Regroupement de l'offre de production
- ⇒ Observatoire économique des productions

Partenaires pour la formation

- Chambre d'Agriculture de Nantes (44)
- Centre des Trinottières (49)
- Lycée Nature - la Roche/Yon (85)

formation qualifiante et diplômantes

Structures Régionales

Chambre Régionale d'Agriculture

⇒ Gestion du programme BIO en partenariat avec le CAB et l'INTER-BIO

Partenaires pour la recherche

- Institut de l'Elevage
Recherche - Référence - Mutualité
Centre Matière Organique
- Groupement d'Intérêt Economique "Lait-Viande"
COMITE Lait-Viande
- ARELPAL
(Association Régionale d'Expérimentation Légumes des Pays de la Loire)
⇒ Expérimentations

Chambre d'Agriculture de la Loire

GAB 44	anim. : F. BALAY
CIVAM 44	anim. : C. LACHAISE
GABB Anjou 49	
CIVAM BIO 53	anim. : K.HETEAU
GAB 72	
GAB 85	anim. : J.F. DEGLORIE
C.A. 44	conseiller : A. GASCOIN
C.A. 49	conseiller : J. MAINGUY
C.A. 53	conseillère : E. MORET
C.A. 72	conseiller : B. CHARTIER
C.A. 85	

Chambre d'Agriculture de la Loire

Promotion départementale

**TITRE - ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CNLC - PARIS LE 6 MAI 1998
INTERVENTION DE M. A. RIQUOIS IGGREF - PRESIDENT DE
LA SECTION AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

I. REMERCIEMENTS ET URGENCE.

Pour beaucoup ici, et pour moi en particulier, il s'agit de la 1ère et dernière assemblée plénière avec le Président GAILLARD.

1.1 Qu'il me soit permis tout d'abord en votre nom à tous et en celui de la Section agriculture biologique plus particulièrement de lui rendre hommage, de saluer sa capacité d'écoute, sa disponibilité, sa clairvoyance mais surtout sa profonde humanité, son souci de reconnaître à chacun sa spécificité, de valoriser le travail de tous, de prendre sur lui quand les difficultés surgissent et d'y apporter sa vision conciliante des choses. Merci M. GAILLARD, vous avez été un grand Président qui avait su faire reconnaître et défendre la CNLC, ses membres et son travail sans jamais mettre en avant le vôtre pourtant important, lourd et efficace, y compris dans les moments les plus difficiles pour vous et votre famille. Merci Président. Comptez sur notre estime et, si vous le permettez, sur notre amitié avant même qu'honneurs, ô combien mérités, vous soient faits tout à l'heure par notre ministre.

1.2 En tant que président de la section «agriculture biologique» mais aussi vice-président de la CNLC, je voudrais également saluer et souhaiter la bienvenue à notre nouveau président M. BALLE. Vous prenez la relève à un moment difficile, avec un héritage à défendre, avec des perspectives d'avenir à conforter, avec des négociations délicates à mener. Sachez M. le Président que vous pourrez compter sur notre appui et sur notre total sens de l'intérêt général et que la section AB vous accueillera lors de ses réunions de travail avec plaisir et confiance.

Le qualificatif du monde professionnel où vous avez su gagner l'estime de tous est pour nous une référence, un esprit, «l'esprit coopératif», qui nous convient parfaitement et qui est pour nous tous un gage d'efficacité et d'éthique.

Le slogan que vous avez adopté «La coopération au coeur des territoires et au coeur des marchés» est un slogan que la CNLC je crois, et que la section AB en tout cas, sont prêtes à adopter sans réserve.

Dans cette perspective, nous vous souhaitons plein succès, M. le Président.

1.3 Je voudrais enfin, avant de tenter un bilan de nos travaux et esquisser les perspectives d'avenir telles que nous les percevons aujourd'hui, remercier très sincèrement :

Tout d'abord l'administration, les administrations, la DGCCRF et la DGAL en particulier, le bureau des labels plus particulièrement encore - et surtout Mme MONOD et son assistante Mme CHASSANG sur lesquelles reposent un poids et une responsabilité que je qualifierai sans excès M. le Président et en pesant mes mots de «déraisonnables». Je peux vous assurer, nous en sommes tous convaincus, M. le Président, que, si l'idée de «dégraissier le Mammouth» a pu germer dans certaines administrations, dans la nôtre, il est urgent, il est vital, il serait tout simplement humain de très vite, pas seulement ouvrir des postes mais, par des mesures d'urgence quelles qu'elles soient, de les pourvoir, pour simplement restaurer le «service minimum indispensable» pour toute une profession, une interprofession - Celle de la qualité - C'est pour nous tous l'urgence absolue.

M. le Président, Mme la Directrice générale, je pense sincèrement que le bureau des labels est actuellement plus près des 70 h/semaine que des 35 et que cela ne peut plus durer sans à terme rendre très vite nos propres travaux de commission et de sections inefficaces, voire inutiles.

- 1.4 Qu'il me soit enfin permis de remercier amicalement mes co-vice-présidents - MM. CREYSSEL et FALCONNET. C'est eux qui, avec patience et compréhension, ont initié aux lois et règlements, ô combien subtiles, de la qualité, le néophyte que j'étais, et que je reste encore à côté d'eux, fondateurs et praticiens d'une réglementation que tous nous envient et dont l'Europe s'inspire aujourd'hui largement.

II. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SECTION AB DE LA CNLC.

- 2.1 **Section de la CNLC** tout d'abord ; je crois pouvoir dire aujourd'hui que tous les membres de la section revendiquent cette appartenance à la CNLC. C'est un premier bilan. Il n'était pas évident au départ : l'agriculture biologique avait son histoire, sa spécificité, son autonomie. N'allait-elle pas perdre son âme dans cet ensemble nouveau et pas vraiment conçu pour elle ?

L'agriculture biologique n'est sûrement pas qu'un «signe de qualité» mais elle est aujourd'hui fière de l'être. C'est la CNLC qui lui a apporté cette légitimité, cette reconnaissance, ce préalable indispensable à son développement, que nous évoquerons tout à l'heure.

Merci donc à tous pour cette adhésion sans réserve.
Merci à la CNLC de nous avoir aussi bien accueillis.

2.2 Appartenance mais aussi spécificités fortes.

Je crois nécessaire de les rappeler à l'ancien comme au nouveau président mais aussi à chacun de nous pour souligner combien la différence n'empêche pas le travail en commun, je dirai même au contraire.

Outre un président néophyte, la section «AB» se distingue des autres sections de la CNLC au moins sur 4 points essentiels :

1ère spécificité forte : une représentation «paritaire» avec, en son sein, au côté des administrations, autant de représentants professionnels de l'agriculture conventionnelle que de l'agriculture biologique : 15 à 15. Un beau défi qui oblige à l'écoute de l'autre, au débat contradictoire, à la négociation - mais qui aussi donne force et légitimité aux travaux, aux motions, aux initiatives prises par la section.

Très sommairement, le bilan de ces 3 années (2 ans seulement pour moi) est largement positif :

- ◆ **Initiative majeure** : argumentaire pour un plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique élaboré avec la participation de tous et en particulier de MM. LAURENS et PIOR (APCA), de M. COCHONNEAU (FNSEA) de M. RONFARD (BIO Convergence), de MM. LA PRAIRIE et DESBROSSE (FNAB et IFOAM).

Deux ministres successifs ont largement repris à leur compte cet argumentaire, c'était inespéré.

Nous avons su être convainquants car vous étiez tous convaincus. Merci à chacun.

♦ **Motions principales :**

- Le refus des OGM repris au niveau européen.
- Le contrôle par sondage des certificats d'origine des produits importés en provenance des pays tiers (en cours).

Deux motions qui ont pour seul but de préserver à tout prix l'«image de l'Agriculture biologique» - Préoccupation majeure de la section.

♦ **Travaux permanents (à travers 6 groupes de travail) :**

au niveau national :

- 4 cahiers des charges homologués (miel, porc, ovin - caprin - lait, transformation viande de porc)
- 2 avenants homologués JO du 26 décembre 1997 (lait, bovin et volaille)
- 6 avenants en cours
- 2 nouveaux cahiers des charges en cours (transformation de la viande et «pisciculture»).

au niveau européen (voir spécificité 2) :

- 9 modifications apportées en 3 ans au règlement CEE 20092/91
- négociation au jour le jour du règlement «animal».

Merci à tous d'y avoir participé, d'avoir accepté ces débats contradictoires. C'est notre richesse. Elle est garante de notre légitimité.

2ème spécificité : un règlement unique, des cahiers des charges uniques France entière et demain Europe entière.

Cette perspective européenne inspire, guide, marque très fortement nos travaux, M. le Président. Nous nous sommes efforcés, quel que soit notre attachement national, de sortir du débat «franco-français», d'être à l'écoute de nos partenaires, d'analyser les stratégies de nos concurrents, de tenir compte de l'appel du grand large.

Concrètement, cela nous a conduit à nous investir totalement sur le futur règlement européen qui couvrira l'ensemble des productions végétales et animales à l'échéance maintenant toute proche de 2000, 2001 au plus tard - pratiquement simultanée à la mise en circulation de l'EURO.

Quelles que soient les imperfections de nos cahiers des charges nationaux (certains seraient trop rigoureux, d'autres peut-être trop laxistes), nous avons travaillé prioritairement sur les projets et amendements successifs de la commission du Parlement européen, du Conseil avec le souci permanent d'assurer au futur règlement européen une qualité «France» reconnue.

Au niveau national, nous nous sommes limités à apporter des amendements transversaux à nos cahiers des charges pour les mettre sur des thèmes précis (OGM, durée de conversion, par exemple) en cohérence avec les propositions que nous défendons à Bruxelles pour le règlement européen.

Dans cette perspective, trois points importants à souligner :

- ♦ **Un merci tout particulier** aux membres du groupe «Production animale» qui a fait et qui doit encore faire un travail «énorme» pour rester force de proposition article par article du règlement.

- ◆ Une inquiétude toute particulière - la fragilité de notre représentation à Bruxelles - tant administrative, je n'y reviens pas, que professionnelle - contre-lobbying urgent face à celui de certains Etats membres.
- ◆ Un chantier particulièrement urgent : les équivalences et autorisations d'importation en provenance des pays tiers qui restent à harmoniser à toutes les portes de l'Europe. Nous y travaillons déjà.

3ème spécificité forte : une certification de qualité qui ne porte pas sur le produit mais sur le processus de production, avec une entrée «environnementale» et «territoriale» (respectueuse des équilibres naturels et du bien-être des animaux) et une contrainte «a priori» forte : le «sans produit chimique de synthèse» que les agriculteurs biologiques ont su transformé en atout par leur créativité et leur sens de l'innovation.

Cette contrainte n'empêche pas aux produits «BIO» bien au contraire d'être bons, voire très bons même parfois, mais ce n'est pas la certification «BIO» qui le garantit. **C'est le savoir-faire et le sérieux de la grande majorité des acteurs de la filière.**

Nous avons dans ce domaine plus d'analogie avec le 4ème signe de qualité (non représenté ici) qu'avec nos deux signes partenaires au sein de la CNLC.

Cette spécificité a conduit la section mais aussi l'administration à une réflexion particulière sur la gestion et la promotion du logo «AB», marque collective de certification, propriété du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Protection y compris au-delà de nos frontières - Règlement d'usage - charte graphique - déclaration d'usage - contrôle spécifique - plaquette ont été redéfinis ou mis en place ces derniers mois.

Le chantier d'un véritable «Plan stratégique de communication» est notre ambition prioritaire au niveau national pour les mois à venir.

4ème et dernière grande spécificité : Les contrôles en «agriculture biologique» sont individuels auprès de chaque opérateur et non par groupement ou filière.

Cette spécificité forte, qui découle du règlement européen, est à la fois une garantie exceptionnelle de tracabilité (aucun maillon de la chaîne n'échappe au contrôle) et en même temps une difficulté majeure pour aller vers une garantie du «Produit».

Une réflexion lourde a été engagée en travail **inter sections**. Elle doit se poursuivre. Elle a montré le nécessaire rapprochement pour ne pas dire «couplage» des signes de qualité, là encore un de nos chantiers prioritaires à venir. L'agriculture biologique doit pouvoir garantir, au-delà du respect du processus de fabrication, un terroir d'origine et une qualité spécifique ou supérieure.

III. CONCLUSION ET VOEUX

Tout en soulignant les spécificités du signe de qualité Agriculture biologique, j'ai pu évoquer nos principaux chantiers présents, passés et à venir, il en reste un que je n'ai pas encore évoqué si ce n'est très indirectement en rappelant que l'agriculture biologique était mais n'était pas qu'un signe de qualité. C'est à cette volonté d'ouverture, d'approche globale, d'agriculture biologique «ferment d'un développement durable» que répond le «Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique», objet actuel semble-t-il de recherche de paternité !

S'il fallait absolument rechercher un père (certains ont même utilisé le terme de «géniteur») à ce plan, c'est en fait une mère que l'on trouverait en la Section AB de la CNLC. C'est en effet en son sein et avec les idées de tous ses membres, tous «organismes culturellement modifiés», qu'a été conçu et réalisé ce projet : Argumentaire d'abord - Propositions ensuite - Mise en oeuvre aujourd'hui, toute prochaine nous l'espérons, avec la mise en place du comité d'orientation, de suivi et d'évaluation du plan.

J'insiste sur cet ancrage du plan au sein de la CNLC, M. le Président, car c'est l'avenir de l'AB qui est en jeu. Certains se sont inquiétés d'un plan qui marquerait une volonté d'autonomie, voire d'indépendance - vis-à-vis de la CNLC ou de la DGAL.

Nous restons tous au contraire convaincus, M. le Président, Mme la Directrice générale, que le volet «Réglementation-Contrôle-Qualité» du plan est le «noyau dur», le «garde fou» indispensable de ce plan. Ce n'est que dans la mesure où ce volet se maintiendra et se renforcera, y compris à Bruxelles, que les autres volets du plan pourront prendre toute leur ampleur.

Ouverture et partenariat ne veulent pas dire trahison ou infidélité, au contraire.

◆ Au contraire en effet, car si les volets :

- «Recherche-Développement-Formation» avec DGER, DERF - ANDA - Instituts et établissements,
 - «Territoire-Filière-Marché» avec DPE, DERF et offices,
- se mettent en place et prennent l'ampleur nécessaire souhaitée, la CNLC et la section AB ne pourront que mieux se re-concentrer, auprès de la DGAL, sur leur mission première :
- «Réglementation-Contrôle-Qualité»
- tout en restant, à travers les partenariats proposés avec les instances nationales de l'agriculture biologique et leurs réseaux, vigilante et force de propositions pour l'ensemble du Plan national et pour chaque plan d'action régional concerté en particulier.

Nous comptons donc, M. le Président et ce sera ma conclusion, sur une réunion très prochaine du comité d'orientation, de suivi et d'évaluation du plan avec, en son sein, une présence forte de la CNLC et de la DGAL. Cette dernière s'appuyant sur un bureau de labels renforcé ou tout simplement enfin mis à niveau et sur un partenariat fort avec les instances nationales de l'agriculture biologique (FNAB - APCA et BIO Convergence).

Nous comptons sur vous M. le Président pour transmettre ce message à M. le Ministre.

Merci à vous.

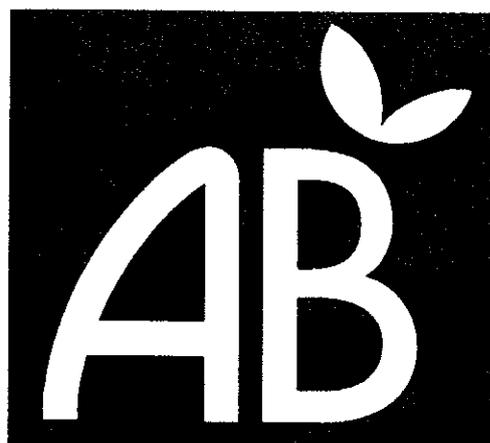
Merci à tous.

QUESTIONNAIRE* (Sondage SOFRES-UIPP - Février 1998)

- 1 Diriez-vous qu'aujourd'hui le rôle principal de l'agriculture française est...
- De nourrir les hommes 59 %
 - De préserver la vie dans les campagnes 29 %
 - D'entretenir les paysages 11 %
 - Ne sait pas 1 %
- 2 Aujourd'hui, qui, selon vous, doit prioritairement faire quelque chose pour que l'on ait une agriculture plus respectueuses de l'environnement ?
- Les agriculteurs 31 %
 - Les pouvoirs publics 37 %
 - Les industriels 21 %
 - Les associations de consommateurs 10 %
 - Les associations de consommateurs 2 %
- 3 Pensez-vous qu'aujourd'hui les fabricants de produits pour l'agriculture (engrais, herbicides, pesticides,...) font beaucoup d'efforts, peu d'efforts ou aucun effort pour rendre leurs produits moins nocifs et donc pour que l'agriculture soit plus respectueuse de l'environnement ?
- Ils font peu d'efforts 63 %
 - Ils font beaucoup d'efforts 19 %
 - Ils ne font aucun effort 14 %
 - Ne sait pas 3 %
- 4 Diriez-vous qu'aujourd'hui l'agriculture française est suffisamment attentive ou pas suffisamment attentive ...
- A la qualité des produits
 - pas suffisamment attentive 52 %
 - suffisamment attentive 46 %
 - ne sait pas 2 %
 - A la protection de l'environnement
 - pas suffisamment attentive 72 %
 - suffisamment attentive 26 %
 - ne sait pas 2 %
- 5 Certains agriculteurs pratiquent une agriculture «biologique», c'est-à-dire qu'ils n'utilisent ni engrais, ni herbicides, ni insecticides dans leurs cultures.
A l'avenir, pensez-vous que...
- L'agriculture biologique restera un complément à l'agriculture classique 48 %
 - L'agriculture biologique deviendra aussi répandue que l'agriculture classique 29 %
 - L'agriculture biologique va remplacer l'agriculture classique 20 %
 - Ne sait pas 3 %
- 6 Laquelle de ces deux opinions est la plus proche de la vôtre ?
- Il est possible de concilier productivité de l'agriculture, qualité des produits et respect de l'environnement 64 %
 - Il n'est pas possible de concilier productivité de l'agriculture, qualité des produits et respect de l'environnement 33 %
 - Ne sait pas 3 %
- 7 Les industriels ont mis au point des plantes génétiquement modifiées. Êtes-vous ...
- Tout à fait favorable 4 %
 - Plutôt favorable 22 %
 - Plutôt opposé 37 %
 - Tout à fait opposé 32 %
 - Sans opinion 5 %
- ...à la culture de ces plantes en France
- 8 Pensez-vous que la culture et l'utilisation de ces plantes génétiquement modifiées apportent...
- Un progrès important 17 %
 - Un léger progrès 41 %
 - Aucun progrès 37 %
 - Sans opinion 5 %
- ...pour l'agriculture française

* Voir synthèse et commentaire en deuxième page de couverture

FEU VERT POUR



**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
